

# Ordre du jour de la réunion du Conseil d'administration

**20 septembre 2024 à 12 h (HE)**  
tenue en ligne sur Zoom

POINT	SUJET	PAGE	MESURE À PRENDRE
<b>1. Questions préliminaires/ouverture de la réunion/approbation de l'ordre du jour/conflits d'intérêts</b>			
1.1	<b>Ouverture (R. McHugh, présidente) – 12 h</b> Mot d'ouverture	-	-
1.2	<b>Conflits d'intérêts (R. McHugh, présidente) – 12 h 05</b> Les membres du Conseil d'administration doivent déclarer s'ils (si elles) ont des conflits d'intérêts concernant les points de l'ordre du jour.	-	-
1.3	<b>Approbation de l'ordre du jour (R. McHugh, présidente) – 12 h 05</b> Les membres du Conseil approuvent l'ordre du jour tel quel ou tel que modifié en cas d'ajouts ou de suppressions.	-	Pour approbation
<b>2. Approbation du procès-verbal</b>			
2.1	<b>Approbation du procès-verbal (R. McHugh, présidente) – 12 h 05</b> <b>Proposition : Il est résolu que le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 13 juin 2024 soit approuvé.</b> 1. Procès-verbal – Réunion du Conseil d'administration du 13 juin 2024	4	Pour approbation
<b>3. Rapports</b>			
	<b>Rapports des comités et autres (divers intervenants) – 12 h 10</b> <b>Objectif</b> – Les comités du CABAMC jouent un rôle essentiel dans les initiatives réglementaires du CABAMC. Chaque comité a une fonction unique, laquelle est décrite dans les rapports. Le Conseil d'administration reçoit régulièrement des rapports de chaque comité afin d'examiner les recommandations qui lui sont présentées de temps à autre aux fins d'approbation et afin de s'acquitter de ses obligations fiduciaires en matière de surveillance. <b>Intrant</b> – Rapports des comités (énumérés ci-dessous)		

	<p><b>Extrant</b> – Examen par le Conseil d’administration des rapports et des recommandations des comités pour information et adoption.</p> <p><b>Prochaine étape</b> – Élaboration continue de rapports par les comités afin de faire avancer les initiatives de gouvernance et de réglementation du CABAMC.</p> <p><b>Rapports des comités :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Comité d’enquête (V. Rees, avocate générale, Réglementation professionnelle) 7</li> <li>2. Comité de discipline (V. Rees, avocate générale, Réglementation professionnelle) 9</li> <li>3. Comité d’inscription (J. Slabodkin, registraire adjointe) 10</li> <li>4. Comité de gouvernance : Comités et président(e)s de comités 11</li> <li>5. Comité de vérification et des risques (S. Walker, directeur financier, et J. Strawczynski, premier dirigeant et registraire) 13 <ul style="list-style-type: none"> <li>5a : États financiers du 31 juillet 2024 16</li> <li>5b : Note de service sur la conformité législative 25</li> </ul> </li> </ol> <p><b>Rapports sur les programmes et rapport du premier dirigeant – 12 h 30</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>6. Programme de responsabilité professionnelle (V. Rees, avocate générale, Réglementation professionnelle) 28</li> <li>7. Perfectionnement professionnel et compétences (compte rendu oral) (J. Strawczynski, premier dirigeant et registraire)</li> <li>8. Rapport du premier dirigeant (J. Strawczynski, premier dirigeant et registraire) 30</li> </ol>		À titre informatif et à des fins de discussion
<b>4. Matrice de compétences du Comité d’inscription</b>			
4.1	<p><b>Motion concernant la matrice des compétences du Comité d’inscription (J. Slabodkin, registraire adjointe) – 12 h 45</b></p> <p><b>Proposition : Qu’il soit résolu que la matrice des compétences du Comité d’inscription soit approuvée conformément à la version révisée figurant dans le dossier de la réunion du conseil d’administration.</b></p> <p><b>Entrant</b> – Matrice des compétences du comité d’inscription – révisée  <b>Extrant</b> – Matrice des compétences du comité d’inscription – approuvée  <b>Prochaine étape</b> – La matrice des compétences sera révisée au besoin.</p> <p><b>Document(s) :</b>  Matrice des compétences de la commission d’inscription – révisée</p>	53	À des fins de décision



## 5. Nominations aux comités

5.1	<b>Proposition de nominations au(x) comité(s) (R. McHugh, présidente)</b> <b>La proposition de nomination sera présentée lors de la réunion du Conseil d'administration.</b>	-	À des fins de décision
-----	---	---	------------------------

**Autres affaires – 12 h 55**

**Séance à huis clos – 13 h**

**Discussions à huis clos**

### À titre informatif

1. Communications
  - [Infolettre du mois de juin](#)
  - [Infolettre du mois de juillet](#)
  - [Infolettre du mois d'août](#)
2. Réglementation professionnelle – Décision concernant le contrôle judiciaire
  - [Olkowski c. Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce – Cour fédérale \(fct-cf.gc.ca\)](#) (en français)/[Olkowski v. The College of Patent Agents and Trademark Agents – Federal Court \(fct-cf.gc.ca\)](#) (en anglais)

### Prochaines réunions – 2024

7 novembre 2024 – Réunion publique du Conseil (en personne à Ottawa)

5 décembre 2024 – Réunion publique du Conseil (en mode virtuel)



**Procès-verbal  
de la réunion publique du  
Conseil d'administration  
tenue sur Zoom  
le 13 juin 2024  
à 15 h (HE)**

**MEMBRES DU CONSEIL :**

Ruth McHugh, présidente  
Iris Almeida-Côté  
Amber Batool  
Karima Bawa  
Brigitte Chan  
Tom Conway  
Andrew Currier  
Steve Garland  
Scott Joliffe

**MEMBRES DU PERSONNEL :**

Juda Strawczynski, premier dirigeant et registraire  
Jennifer Slabodkin, directrice de l'inscription et de l'éducation,  
registraire adjointe  
Sean Walker, directeur financier  
Andres Diaz, directeur des opérations  
Dana Dragomir, directrice des communications  
Anne-Thiphaine Camus, administratrice, Inscription et  
éducation  
Vicci Sakkas, coordinatrice administrative

1. **Questions préliminaires/ouverture de la réunion/approbation de l'ordre du jour/conflits d'intérêts**

La réunion est ouverte à 15 h (HE).

La présidente du Conseil reconnaît que le CABAMC est l'organisme de réglementation fédéral des agent(e)s de brevets et des agent(e)s de marques de commerce établi sur le territoire que nous appelons le Canada, le territoire traditionnel et ancestral de nombreux peuples autochtones. Ruth fait des remarques préliminaires, soulignant notamment le lancement d'une consultation de 24 mois visant à évaluer le modèle d'apprentissage pour devenir agent(e) de brevets ou agent(e) de marques de

commerce.

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

Il est noté que Juda Strawczynski présentera les rapports à l'intention du Comité d'enquête et du Comité de discipline à la place de Victoria Rees.

**Proposition : Il est résolu que l'ordre du jour de la réunion du 13 juin du Conseil d'administration du CABAMC soit adopté.**

**Sur proposition de : Iris Almeida-Côté**

**Appuyée par : Karima Bawa**

**Proposition adoptée.**

2. **Résolutions en bloc**

**Proposition : Il est résolu que le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 22 mars 2024 soit approuvé.**

**Sur proposition de : Amber Batool**

**Appuyée par : Tom Conway**

**Proposition adoptée.**

3. **Rapports**

Juda Strawczynski présente un compte rendu oral sur le travail du Comité d'enquête et du Comité de discipline.

Jen Slabodkin présente un compte rendu oral sur le travail du Comité d'inscription.

Karima Bawa présente un compte rendu oral sur le travail du Comité de gouvernance.

Sean Walker présente un compte rendu oral sur le travail du Comité de vérification et des risques et décrit les états financiers de janvier.

Juda Strawczynski, en tant que premier dirigeant, présente un compte rendu oral.

4. **Nominations des membres des comités**

Le Conseil d'administration a reçu les renseignements des personnes candidates en avance et a déjà discuté de la potentielle nomination des membres des comités à huis clos.

**Proposition : Il est résolu que :**

- a) Kiril (Liam) Grigoriev, Teresa (Terry) Jaenen, Len Polsky, Jean-Sébastien Brière et Karol Pawlina soient nommés au Comité de gouvernance, avec effet immédiat, jusqu'en juin 2026;**
- b) Mark Piro soit nommé président du Comité d'inscription, avec effet immédiat, jusqu'en juin 2026;**
- c) Tom Conway soit nommé président du Comité de gouvernance, avec effet immédiat;**
- d) Andrew Currier soit nommé au Comité de vérification et des risques, avec effet immédiat.**

Tom Conway et Andrew Currier s'abstiennent de voter puisqu'ils sont candidats.

**Sur proposition de : Iris Almeida-Côté**

**Appuyée par : Karima Bawa**

**Proposition adoptée.**

5. **Responsabilité fiscale**

**Proposition : Il est résolu que le Conseil d'administration reconduise le mandat de Grant Thornton LLP à titre de vérificateur externe pour la vérification de fin d'exercice 2024 du CABAMC.**

**Sur proposition de : Amber Batool**

**Appuyée par : Tom Conway**

**Proposition adoptée.**

**Levée de la séance**

**La séance est levée à 15 h 55 (HE).**



**Ruth McHugh**

Présidente du Conseil d'administration

Procès-verbal approuvé le 28 décembre 2024

## Rapport du Comité d'enquête

AU	Conseil d'administration du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (CABAMC)
DE	Kristin Dangerfield
DATE	3 septembre 2024
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	De mai à août 2024

### Rôle et pouvoirs du Comité

La Loi (article 37) prévoit ce qui suit : « Le comité d'enquête mène, sur la base d'une plainte ou de son propre chef, une enquête sur la conduite et les actes de tout titulaire de permis à l'égard duquel il a des motifs raisonnables de croire qu'il a commis un manquement professionnel ou a fait preuve d'incompétence. » Le Comité détermine s'il doit lancer une enquête de son propre chef en se fondant sur les renseignements qui lui sont transmis par le registraire, ou en examinant des plaintes, déposées par des plaignants, qui lui sont transmises par le registraire.

Il incombe au Comité d'évaluer si les résultats d'une enquête lui fournissent des motifs raisonnables de croire qu'un(e) titulaire de permis a commis un manquement professionnel ou a fait preuve d'incompétence. En l'absence de telles preuves, le Comité doit rejeter la plainte, avec ou sans conseils sur les pratiques exemplaires. En présence de telles preuves, le Comité doit présenter une demande au Comité de discipline.

### Activités du Comité

De mai à août, le Comité a tenu deux réunions régulières. Lors de la réunion de mai, le Comité a :

- reçu un rapport d'enquête en lien avec une plainte déposée contre un(e) agent(e) de brevets, et décidé de rejeter cette plainte en raison de l'absence de preuves à l'appui des allégations de manquement professionnel;
- ouvert de deux nouvelles plaintes concernant deux avocat(e)s-agent(e)s de brevets associés, sur la base de suspensions provisoires prononcées par un autre barreau;
- examiné une demande d'appel à l'encontre d'une décision du registraire concernant le rejet d'une plainte, et confirmé la décision de rejet du registraire.

Lors de la réunion de juillet, le Comité a eu le plaisir d'accueillir cinq nouveaux membres nommés par le Conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle (AGA), et de leur fournir une orientation

et une formation. Le Comité a également noté pour le procès-verbal sa gratitude et sa reconnaissance à l'égard de deux membres qui prennent leur retraite : Sanjay Goorachurn et Herman van Onnen.

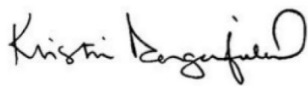
Le Comité a reçu des renseignements et des conseils concernant l'avocate, Singa Bui, et l'agent, Nicholas Cartel et, conformément à ses pouvoirs en vertu du paragraphe 37.1(1) de la Loi pour protéger l'intérêt public par des ordonnances provisoires de conditions d'exercice, de restrictions ou de suspension, a décidé ce qui suit :

Singa Bui – que Singa Bui soit suspendue jusqu'à nouvel avis

Nicholas Cartel – que le Comité accepte l'engagement écrit de M. Cartel de ne pas exercer la profession d'agent de marques jusqu'à nouvel avis

Ces décisions ont été rendues publiques sur le site Web du CABAMC au mois d'août.

Le Comité d'enquête a deux autres réunions régulières prévues en septembre et en novembre 2024.



**Kristin Dangerfield**

Présidente du Comité d'enquête



## Rapport du Comité de discipline

AU	Conseil d'administration du CABAMC
DE	Marcel Mongeon
DATE	3 septembre 2024
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	D'avril à août 2024

### Rôle et pouvoirs du Comité

L'article 51 de la Loi prévoit que le Comité de discipline doit tenir une audience pour chaque demande faite par le comité d'enquête afin de déterminer si un titulaire de permis a commis un manquement professionnel ou s'il fait preuve d'incompétence. Les audiences sont ouvertes au public et, par défaut, se déroulent avec les parties sur Zoom et sont diffusées simultanément sur YouTube à l'intention des personnes qui souhaitent observer les procédures.

### Activités du Comité

La séance plénière du Comité de discipline a eu lieu en février et en juin 2024. Lors de ces réunions, le Comité a discuté des expériences acquises à ce jour, et de l'élaboration de politiques supplémentaires afin de rationaliser davantage ses processus et les processus des parties réalisés en préparation aux procédures. Des travaux sont en cours sur une politique sur les demandes d'admission et une politique sur les appels des décisions provisoires du comité d'enquête en vertu du paragraphe 37.1(1). Une autre séance plénière du Comité est prévue cette année, en octobre.

La décision du Comité de discipline dans la procédure concernant **Alpesh Patel** a été communiquée à CanLII pour inclusion dans sa base de données de décisions.

Les conférences préalables aux audiences pour la procédure concernant **Mathieu Audet** sont en cours.

L'audience pour la procédure concernant **Imran Siddiqui** s'est tenue le 20 août 2024 et un accord de règlement sur les faits et la pénalité a été présenté. La décision est en attente.

L'audience pour la procédure concernant **Eric Fincham** a été fixée au 2 octobre 2024.

---

**Marcel Mongeon**

Président du Comité de discipline

## Rapport du Comité d'inscription

AU	Conseil d'administration du CABAMC
DE	Mark Pioro, président, Comité d'inscription
DATE	20 septembre 2024
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	Juin à septembre 2024

### Rôle et pouvoirs du Comité

Le Comité d'inscription soutient le registraire dans l'administration des exigences en matière de permis du Collège. Le Comité :

- établit les normes relatives aux examens de compétence et à l'évaluation des titulaires de permis;
- examine, à la demande des candidat(e)s ou des titulaires de permis, les décisions rendues par le registraire en vertu du Règlement administratif du Collège.

### Matrice des compétences du Comité et recrutement

Le personnel d'inscription a confirmé qu'un recrutement est seulement nécessaire pour pourvoir le poste vacant d'agent(e) de brevet. Tous les autres membres du Comité ont confirmé qu'ils demanderont au Conseil d'administration de renouveler leur mandat.

En préparation au lancement du processus de recrutement, le Comité a examiné et approuvé des révisions mineures à la Matrice des compétences, qu'il recommandera au Conseil d'administration aux fins d'examen et d'adoption.

Cordialement,



**Mark Pioro**

Président du Comité d'inscription

## Rapport du Comité de gouvernance

AU	Conseil d'administration du CABAMC
DE	Tom Conway, président
DATE	6 septembre 2024
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	Juillet à septembre 2024

Je suis heureux d'avoir assumé le rôle de président du Comité de gouvernance et souhaitais prendre un moment pour reconnaître l'excellent travail et le dévouement de Leonora Hoicka et de Karima Bawa, ma prédécesseure. Je suis impatient de m'investir dans l'intéressant travail de ce Comité.

### Activités du Comité

Le Comité de gouvernance a tenu une réunion en septembre. Cette réunion a porté sur ce qui suit :

#### Planification de la relève du Comité et nominations

Le Comité a approuvé une motion consistant à recommander au Conseil de nommer une personne de plus au Comité de gouvernance.

D'autres recommandations suivront plus tard cet automne au sujet du Comité d'inscription.

#### Parfaire le Comité de gouvernance

Le Comité examine des recommandations liées à la durée des mandats des membres du Comité, de même que des modifications au mandat du Comité lui-même. Le Comité entend présenter ces questions au Conseil plus tard cet automne.

#### Évaluation du Conseil d'administration

Le Comité continue de collaborer avec le personnel en vue de mettre au point des outils appropriés qui aideront le Conseil dans son processus d'auto-évaluation continue et annuel.

#### Évaluation du premier dirigeant

Les discussions se poursuivent quant aux différentes formes que l'évaluation du premier dirigeant a prises et continuera de prendre. Pour 2024, le premier dirigeant fournira un compte rendu des progrès réalisés dans le respect du Cadre stratégique, du plan de travail annuel et du budget du CABAMC. Il sera également assujéti à un examen de l'intégration dirigé par Boyden, que le Conseil pourra utiliser dans son examen de l'évaluation du premier dirigeant.

Le Comité fournira des recommandations ultérieures concernant un processus formalisé pour l'examen annuel du premier dirigeant.

### **Plan de travail**

Le Comité a examiné son plan de travail et est satisfait des progrès réalisés à ce jour, particulièrement en ce qui concerne les nominations aux comités. Par ailleurs, en ce qui concerne les questions soulevées précédemment, le Comité examine également les possibilités quant au perfectionnement des compétences et à l'éducation des administrateur(-trice)s et des comités sur une base continue, qui comprendraient une formation à l'intention du Conseil sur les états financiers du CABAMC.

Respectueusement soumis par :

**Tom Conway**

Président du Comité de gouvernance

## Rapport du Comité de vérification et des risques

AU	Conseil d'administration du CABAMC
DE	Bob Plamondon
DATE	5 septembre 2024
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	Juin à septembre 2024

### Rôle et pouvoirs du Comité

Le but du Comité de vérification et des risques (CVR) est d'aider le Conseil à s'acquitter de ses obligations fiduciaires et de ses responsabilités en matière de surveillance concernant la planification financière, le processus de vérification, l'établissement de rapports financiers, le système de contrôle de l'entreprise et de gestion des risques, et, le cas échéant, la formulation de recommandations au Conseil aux fins d'approbation.

Le Comité doit fournir des conseils robustes et fondés sur des principes afin de favoriser la confiance envers l'intégrité financière du Collège.

### Activités du Comité

Depuis sa dernière mise à jour au Conseil datant du mois de juin 2024, le Comité s'est réuni le 16 juillet (lors d'une réunion reportée du 25 juin) et le 5 septembre 2024.

Lors de la réunion du 16 juillet, le Comité a effectué ce qui suit :

1. Accueillir Andrew Currier au Comité.
2. Examiner le procès-verbal et le registre des mesures de la réunion du 16 mai.
3. Examiner les états financiers internes (janvier à mai 2024) et les renseignements à l'appui, en faisant la comparaison avec le budget et les prévisions pour le reste de 2024. Le Comité a recommandé l'approbation des rapports financiers en vue de les distribuer au Conseil. Les résultats financiers à ce jour et les prévisions pour le reste de l'année sont très positifs et nous devrions être en mesure de contribuer un montant substantiel aux réserves financières.
4. Examiner et approuver la note de service sur la conformité législative et la liste de vérification du premier dirigeant et registraire et du directeur financier.
5. Examiner la couverture d'assurance du Collège et le renouvellement des politiques prévues au cours de l'exercice 2024-2025. La discussion était principalement axée sur la couverture et l'atténuation des risques, surtout dans le domaine de la cybersécurité.

6. Une quantité importante de temps a été consacrée à l'examen du registre des risques réglementaires et opérationnels et du diagramme des risques du Collège, de même qu'aux discussions à leur sujet. Il y a eu une discussion approfondie sur les différents risques et les mesures que nous prenons aux fins d'atténuation, là où possible. Le plan de préparation aux situations d'urgence du Collège a fait l'objet de discussions, où il a été mentionné que le plan est encore jeune et qu'il sera nécessaire de poursuivre son élaboration et son peaufinage. Le Comité a discuté du degré de surveillance exercé à l'égard du plan de préparation aux situations d'urgence et souhaiterait participer à son examen périodique.
7. Examiner la note de service sur la conformité législative du premier dirigeant et registraire et du directeur financier. La note de service soulignait un nombre de domaines, notamment :
  - a. le revenu lié aux droits de renouvellement de permis à ce jour, qui sont beaucoup plus élevées que ce qui est prévu au budget;
  - b. le remboursement d'une partie du certificat de placement garanti (2,5 millions de dollars) prévu pour le mois de juillet en vue de répondre aux besoins de trésorerie;
  - c. une discussion sur les vérificateurs externes pour 2024.

Lors de la réunion du 5 septembre, le Comité a effectué ce qui suit :

1. Examiner le procès-verbal et le registre des mesures de la réunion du 16 juillet.
2. Assister à la présentation du directeur des opérations du Collège (Andrés Diaz), qui s'est joint à la réunion pour présenter l'ébauche actuelle du document sur le Cadre d'intervention aux cyberincidents et aux situations d'urgence (CICISU). Il s'agit concrètement de la première partie d'une approche à plusieurs étapes à la préparation et aux interventions aux situations d'urgence, qui comprend 1. les travaux sur le CICISU, 2. les diagrammes d'évaluation de la vulnérabilité et 3. les plans et les scénarios en matière de cybersécurité. Le Comité a discuté de la possibilité de soumettre ces travaux à un examen semi-annuel, pendant que l'élaboration se poursuit, et sur une base annuelle par la suite.
3. Examiner les états financiers internes (janvier à juillet 2024) et les renseignements à l'appui, en faisant la comparaison avec le budget et les prévisions pour le reste de 2024. Il a été mentionné qu'on s'attend à un excédent important pour 2024, soit 800 000 \$ de plus que le budget et 1,2 million de dollars de revenus par rapport aux dépenses. Le Comité a recommandé l'approbation des rapports financiers en vue de les distribuer au Conseil lors de la réunion du 20 septembre.
4. Examiner et approuver la note de service sur la conformité aux lois et la liste de vérification du premier dirigeant et registraire et du directeur financier.
5. Examiner et approuver la note de service sur la conformité aux lois du premier dirigeant et registraire et du directeur financier, qui était principalement axée sur les modifications aux prévisions financières tirées du rapport précédent lors de la réunion de juillet.

## Principaux sujets de la prochaine réunion du Comité

- 22 octobre 2024 – Cette réunion comprendra la présentation des hypothèses et des principes budgétaires pour les budgets de 2025 et à venir. Nous discuterons de scénarios divergents par rapport au nombre de titulaires de permis qui seront inscrits l'année prochaine, ainsi que des recettes et des dépenses qui découleront du programme d'examen. Nous examinerons également les changements et les coûts inflationnistes, de même que les augmentations auxquelles il faut s'attendre. C'est lors de la réunion suivante prévue pour le mois de novembre que le Comité examinera l'ébauche finale du budget avant de le présenter au Conseil en décembre aux fins d'approbation.
- L'examen de la note de service sur la conformité aux lois et de la liste de vérification du premier dirigeant et registraire et du directeur financier.
- L'examen des plus récents rapports financiers internes, à mesure qu'ils deviennent disponibles.
- Le possible examen de toute modification apportée aux politiques financières.



---

**Robert Plamondon**

Président du Comité de vérification et des risques

# Rapport

Collège des agents de brevets et des agents de  
marques de commerce



COLLEGE OF PATENT  
AGENTS & TRADEMARK AGENTS

COLLÈGE DES AGENTS DE BREVETS ET  
DES AGENTS DE MARQUES DE COMMERCE

Rapport rédigé par

[swalker@cpata-cabamc.ca](mailto:swalker@cpata-cabamc.ca)

Rapport préparé le

13 août 2024



	TOTAL	
	EN DATE DU 31 JUILL. 2024	EN DATE DU 31 JUILL. 2023 (AP)
<b>Actifs</b>		
Actifs à court terme		
Espèces et quasi-espèces		
1010 Comptes chèques RBC Banque Royale	492 041,32	415 604,17
1500 GC	<b>2 125 488,21</b>	<b>751 423,97</b>
<b>Total des espèces et quasi-espèces</b>	<b>2 617 529,53 \$</b>	<b>1 167 028,14 \$</b>
1230 Autres actifs à court terme	0,00	0,00
1400 Charges payées d'avance	49 697,51	95 767,47
<b>Total des actifs à court terme</b>	<b>2 667 227,04 \$</b>	<b>1 262 795,61 \$</b>
Actifs à long terme		
Immobilisations corporelles		
1600 Équipement informatique	15 212,08	11 566,00
1605 Équipement informatique – Amortissement cumulé	-6 899,49	-4 899,56
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>8 312,59 \$</b>	<b>6 666,44 \$</b>
<b>Total de l'actif à long terme</b>	<b>8 312,59 \$</b>	<b>6 666,44 \$</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>2 675 539,63 \$</b>	<b>1 269 462,05 \$</b>
<b>Passifs et capitaux propres</b>		
Passifs		
Passif à court terme		
Créditeurs	<b>35 878,49 \$</b>	<b>121 283,54 \$</b>
Carte de crédit	<b>13 185,36 \$</b>	<b>13 852,32 \$</b>
2010 Comptes fournisseurs à payer	0,00	-7 709,52
2015 Charges à payer – Rémunération des comités et du groupe de travail sur l'inscription	17 474,97	5 000,00
2050 TVH/TPS à payer (comptes débiteurs)	<b>-22 190,54</b>	<b>-30 289,43</b>
2150 Dettes salariales	0,00	0,00
<b>Total du passif à court terme</b>	<b>44 348,28 \$</b>	<b>102 136,91 \$</b>
Revenu différé		
2200 Revenu différé – Paiements reçus	1 376,25	84,00
2210 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 1	1 443 985,43	817 774,31
2211 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 2	17 708,32	10 760,28
2213 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 3	19 295,17	
2214 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 4	10 010,40	
2220 Frais de demande reportés	0,00	0,00
2250 Frais d'examen reportés	13 300,00	26 250,00
<b>Total des revenus différés</b>	<b>1 505 675,57 \$</b>	<b>854 868,59 \$</b>
<b>Total du passif</b>	<b>1 550 023,85 \$</b>	<b>957 005,50 \$</b>
Actifs nets		
Actifs nets non affectés	292 298,00	304 883,65
Excédent (déficit) des revenus par rapport aux dépenses	833 217,78	7 572,90
<b>Total des actifs nets</b>	<b>1 125 515,78 \$</b>	<b>312 456,55 \$</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>2 675 539,63 \$</b>	<b>1 269 462,05 \$</b>

	TOTAL	
	JUILL. 2024	JANV.-JUILL. 2024 (CUMUL ANNUEL)
<b>REVENUS</b>		
4000 Revenus associés à la cotisation des titulaires de permis		
4010 Cotisation des titulaires de permis – catégorie 1	289 247,08	2 021 579,57
4011 Cotisation des titulaires de permis de catégorie 1 – AP		1 525,00
4020 Droits de cotisation des agent(e)s de catégorie 2	3 541,67	24 791,68
4030 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3	<b>4 052,78</b>	<b>27 013,24</b>
4040 Droits de cotisation des agent(e)s inactif(-ve)s de catégorie 4	1 927,08	14 014,58
<b>Total 4000 Revenus associés aux droits de cotisation des titulaires de permis</b>	<b>298 768,61</b>	<b>2 088 924,07</b>
4050 Frais d'examen		
4051 Frais de l'examen des connaissances théoriques		47 607,00
4055 Frais liés aux demandes de révision d'un examen		3 200,00
<b>Total 4050 Frais d'examen</b>		<b>50 807,00</b>
4070 Revenus associés aux frais de demande	2 572,50	53 280,55
4060 Frais liés aux lettres et aux demandes de certificat	200,00	3 100,00
<b>Total 4070 Revenu associé aux frais de demande</b>	<b>2 772,50</b>	<b>56 380,55</b>
4200 Revenu réglementaire relatif à une décision disciplinaire	5 000,00	5 000,00
<b>REVENUS TOTAUX</b>	<b>306 541,11 \$</b>	<b>2 201 111,62 \$</b>
<b>Revenus totaux</b>	<b>306 541,11 \$</b>	<b>2 201 111,62 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>		
5500 Salaires et avantages sociaux	<b>68 736,58</b>	<b>512 375,59</b>
6005 Honoraires professionnels et frais de consultation		
6010 Honoraires professionnels – Services de comptabilité	8 333,33	58 333,85
6015 Frais de vérification		-85,00
6030 Frais juridiques	<b>14 028,53</b>	<b>217 179,29</b>
6060 Frais de traduction	5 040,72	51 967,21
6210 Frais de consultation – Communications	1 497,05	9 740,91
6230 Frais de consultation – Ressources humaines	1 815,00	5 115,00
<b>Total 6005 Honoraires professionnels et frais de consultation</b>	<b>30 714,63</b>	<b>342 251,26</b>
6200 Frais de technologie et de systèmes		
6270 Frais de consultation en TI – Réseau et questions générales	1 008,10	7 520,76
6280 Frais de consultation en TI – Systèmes de licence	10 950,00	54 215,81
6290 Frais de consultation en TI – Site Web	471,51	15 795,58
<b>Total 6200 Frais de technologie et de systèmes</b>	<b>12 429,61</b>	<b>77 532,15</b>
6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités		
6501 Frais de déplacement et de réunion du Conseil d'administration		<b>19 090,43</b>
6510 Conseil d'administration – Rémunération	5 000,00	57 358,33
6610 Comités – Rémunération des membres	<b>2 275,00</b>	<b>35 725,00</b>
<b>Total 6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités</b>	<b>7 275,00</b>	<b>112 173,76</b>

	TOTAL	
	JUILL. 2024	JANV.-JUILL. 2024 (CUMUL ANNUEL)
6700 Frais d'inscription et d'examen		
6710 Frais de consultation – Gestion des admissions	13 750,00	113 500,00
6720 Programmes d'inscription – Rémunération des membres	4 040,00	71 929,63
6730 Coûts du logiciel d'examen		23 949,61
<b>Total 6700 Frais d'inscription et d'examen</b>	<b>17 790,00</b>	<b>209 379,24</b>
7010 Frais et intérêts bancaires	137,01	1 137,98
7020 Frais de traitement des cartes de crédit	332,58	72 917,50
<b>Total 7010 Frais et intérêts bancaires</b>	<b>469,59</b>	<b>74 055,48</b>
7135 Assurances	<b>4 404,60</b>	<b>30 240,70</b>
7205 Frais de bureau		
6295 Honoraires du prestataire de services de paie	54,00	448,19
7130 Droits de cotisation et d'inscription		4 438,38
7215 Frais de bureau – Dépenses générales	319,26	2 469,44
7225 Frais de téléphonie – Téléphones cellulaires		400,50
7300 Frais de logiciels – Administration	5 768,65	19 546,70
<b>Total 7205 Frais de bureau</b>	<b>6 141,91</b>	<b>27 303,21</b>
7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel	<b>2 424,46</b>	<b>11 611,20</b>
8000 Amortissements	141,41	989,87
<b>Total des DÉPENSES</b>	<b>150 527,79 \$</b>	<b>1 397 912,46 \$</b>
AUTRES REVENUS		
4220 Intérêts gagnés	10 243,28	30 018,62
<b>Total des autres revenus</b>	<b>10 243,28 \$</b>	<b>30 018,62 \$</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES</b>	<b>166 256,60 \$</b>	<b>833 217,78 \$</b>

	TOTAL			
	CHIFFRES RÉELS	BUDGET	DÉPASSEMENT DU BUDGET	% DU BUDGET
<b>Revenus</b>				
4000 Revenus associés à la cotisation des titulaires de permis	2 021 580	1 749 300	272 280	116,00 %
4010 Cotisation des titulaires de permis – catégorie 1				
4011 Cotisation des titulaires de permis de catégorie 1 – AP	1 525		1 525	
4020 Droits de cotisation des agent(e)s de catégorie 2	24 792	84 000	(59 208)	30,00 %
4030 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3	<b>27 013</b>	<b>27 300</b>	<b>(287)</b>	<b>99,00 %</b>
4040 Droits de cotisation des agent(e)s inactif(-ve)s de catégorie 4	14 015	15 050	(1 035)	93,00 %
<b>Total 4000 Revenus associés aux droits de cotisation des titulaires de permis</b>	<b>2 088 924</b>	<b>1 875 650</b>	<b>213 274</b>	<b>111,00 %</b>
4050 Frais d'examen		0	0	
4051 Frais de l'examen des connaissances théoriques	47 607	64 750	(17 143)	74,00 %
4055 Frais liés aux demandes de révision d'un examen	3 200	15 000	(11 800)	21,00 %
<b>Total 4050 Frais d'examen</b>	<b>50 807</b>	<b>79 750</b>	<b>(28 943)</b>	<b>64,00 %</b>
4070 Revenus associés aux frais de demande	53 281	35 250	18 031	151,00 %
4060 Frais liés aux lettres et aux demandes de certificat	3 100	1 750	1 350	177,00 %
<b>Total 4070 Revenu associé aux frais de demande</b>	<b>56 381</b>	<b>37 000</b>	<b>19 381</b>	<b>152,00 %</b>
4099 Revenus associés à la réserve pour les dépenses imprévues		(58 333)	58 333	
4200 Revenu réglementaire relatif à une décision disciplinaire	5 000		5 000	
<b>Revenus totaux</b>	<b>2 201 112 \$</b>	<b>1 934 067 \$</b>	<b>267 045 \$</b>	<b>114,00 %</b>
<b>MARGE BÉNÉFICIAIRE BRUTE</b>	<b>2 201 112 \$</b>	<b>1 934 067 \$</b>	<b>267 045 \$</b>	<b>114,00 %</b>
<b>Dépenses</b>				
5500 Salaires et avantages sociaux	<b>512 376</b>	<b>551 921</b>	<b>(39 545)</b>	<b>93,00 %</b>
6005 Honoraires professionnels et frais de consultation				
6010 Honoraires professionnels – Services de comptabilité	58 334	58 333	1	100,00 %
6015 Frais de vérification	(85)	0	(85)	
6030 Frais juridiques	<b>217 179</b>	<b>261 916</b>	<b>(44 737)</b>	<b>83,00 %</b>
6050 Honoraires professionnels – Services de planification		8 458	(8 458)	
6060 Frais de traduction	51 967	67 083	(15 116)	77,00 %
6210 Frais de consultation – Communications	9 741	35 466	(25 725)	27,00 %
6230 Frais de consultation – Ressources humaines	5 115	5 000	115	102,00 %
<b>Total 6005 Honoraires professionnels et frais de consultation</b>	<b>342 251</b>	<b>436 256</b>	<b>(94 005)</b>	<b>78,00 %</b>
6200 Frais de technologie et de systèmes				
6270 Frais de consultation en TI – Réseau et questions générales	7 521	7 438	83	101,00 %
6280 Frais de consultation en TI – Systèmes de licence	54 216	63 098	(8 882)	86,00 %
6290 Frais de consultation en TI – Site Web	15 796	7 000	8 796	226,00 %
<b>Total 6200 Frais de technologie et de systèmes</b>	<b>77 532</b>	<b>77 536</b>	<b>(4)</b>	<b>100,00 %</b>
6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités	<b>19 090</b>	<b>30 000</b>	<b>(10 910)</b>	<b>64,00 %</b>
6501 Frais de déplacement et de réunion du Conseil d'administration				
6510 Conseil d'administration – Rémunération	57 358	54 600	2 758	105,00 %

# Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce

## Comparaison entre le budget et les chiffres réels

6610 Comités – Rémunération des membres	35 725	76 490	(40 765)	47,00 %
<b>Total 6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités</b>	<b>112 174</b>	<b>161 090</b>	<b>(48 916)</b>	<b>70,00 %</b>
6700 Frais d'inscription et d'examen				
6710 Frais de consultation – Gestion des admissions	113 500	142 917	(29 417)	79,00 %
6720 Programmes d'inscription – Rémunération des membres	71 930	82 542	(10 612)	87,00 %

# Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce



COLLEGE OF PATENT  
AGENTS & TRADEMARK AGENTS

COLLÈGE DES AGENTS DE BREVETS ET  
DES AGENTS DE MARQUES DE COMMERCE

## Comparaison entre le budget et les chiffres réels

	TOTAL			
	CHIFFRES RÉELS	BUDGET	DÉPASSEMENT DU BUDGET	% DU BUDGET
6730 Coûts du logiciel d'examen	23 950	29 828	(5 878)	80,00 %
<b>Total 6700 Frais d'inscription et d'examen</b>	<b>209 379</b>	<b>255 287</b>	<b>(45 908)</b>	<b>82,00 %</b>
7010 Frais et intérêts bancaires	1 138	1 600	(462)	71,00 %
7020 Frais de traitement des cartes de crédit	72 918	68 839	4 079	106,00 %
<b>Total 7010 Frais et intérêts bancaires</b>	<b>74 055</b>	<b>70 439</b>	<b>3 616</b>	<b>105,00 %</b>
7135 Assurances				
7140 Frais d'assurance – Responsabilité civile des administrateur(-trice)s et des dirigeant(e)s	22 470	23 199	(729)	97,00 %
7145 Assurance – Honoraires professionnels		3 000	(3 000)	
7150 Frais d'assurance – Responsabilité civile générale	1 067	1 086	(19)	98,00 %
7170 Frais d'assurance – Cybersécurité	6 704	6 840	(136)	98,00 %
<b>Total 7135 Assurances</b>	<b>30 241</b>	<b>34 125</b>	<b>(3 884)</b>	<b>89,00 %</b>
7205 Frais de bureau				
6295 Honoraires du prestataire de services de paie	448	550	(102)	81,00 %
7130 Droits de cotisation et d'inscription	4 438	2 345	2 093	189,00 %
7215 Frais de bureau – Dépenses générales	2 469	3 750	(1 281)	66,00 %
7225 Frais de téléphonie – Téléphones cellulaires	401	560	(160)	72,00 %
7300 Frais de logiciels – Administration	19 547	17 381	2 166	112,00 %
<b>Total 7205 Frais de bureau</b>	<b>27 303</b>	<b>24 586</b>	<b>2 717</b>	<b>111,00 %</b>
7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel	2 499	26 862	(24 363)	9,00 %
6330 Formation du personnel				
7320 Frais liés aux déplacements du personnel	7 191	16 000	(8 809)	45,00 %
7325 Repas et divertissement	1 920		1 920	
<b>Total 7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel</b>	<b>11 611</b>	<b>42 862</b>	<b>(31 251)</b>	<b>27,00 %</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>1 396 923 \$</b>	<b>1 654 102 \$</b>	<b>(257 179) \$</b>	<b>84,00 %</b>
<b>RÉSULTAT NET D'EXPLOITATION</b>	<b>804 189 \$</b>	<b>279 965 \$</b>	<b>524 224 \$</b>	<b>287,00 %</b>
Autres revenus				
4220 Intérêts gagnés	30 019	14 583	15 436	206,00 %
<b>Total des autres revenus</b>	<b>30 019 \$</b>	<b>14 583 \$</b>	<b>15 436 \$</b>	<b>206,00 %</b>
Autres dépenses				
7410 Dépenses imprévues		58 333	(58 333)	
8000 Amortissements	990	2 100	(1 110)	47,00 %
<b>Total des autres dépenses</b>	<b>990 \$</b>	<b>60 433 \$</b>	<b>(59 443) \$</b>	<b>2,00 %</b>
<b>RÉSULTAT NET (AUTRES REVENUS)</b>	<b>29 029 \$</b>	<b>(45 850) \$</b>	<b>74 879 \$</b>	<b>(63,00 %)</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>833 218 \$</b>	<b>234 114 \$</b>	<b>599 103 \$</b>	<b>356,00 %</b>

	ADMINISTRATION ET OPÉRATIONS	CONSEIL ET GOUVERNANCE	COMMUNICATIONS ET RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES	RÉGLEMENTATION – PLAINTES	RÉGLEMENTATION – INSCRIPTION	TOTAL
<b>REVENUS</b>						
Total 4000 Revenus associés aux droits de cotisation des titulaires de permis						0,00 \$
4010 Cotisation des titulaires de permis – catégorie 1	2 021 579,57					2 021 579,57 \$
4011 Cotisation des titulaires de permis de catégorie 1 – AP	1 525,00					1 525,00 \$
4020 Droits de cotisation des agent(e)s de catégorie 2	24 791,68					24 791,68 \$
4030 Droits de cotisation relatifs au permis de catégorie 3	<b>27 013,24</b>					<b>27 013,24 \$</b>
4040 Droits de cotisation des agent(e)s inactif(-ve)s de catégorie 4	14 014,58					14 014,58 \$
<b>Total 4000 Revenus associés aux droits de cotisation des titulaires de permis</b>	<b>2 088 924,07</b>					<b>2 088 924,07 \$</b>
4050 Frais d'examen						0,00 \$
4051 Frais de l'examen des connaissances théoriques	47 607,00					47 607,00 \$
4055 Frais liés aux demandes de révision d'un examen	3 200,00					3 200,00 \$
<b>Total 4050 Frais d'examen</b>	<b>50 807,00</b>					<b>50 807,00 \$</b>
4070 Revenus associés aux frais de demande	53 280,55					53 280,55 \$
4060 Frais liés aux lettres et aux demandes de certificat	3 100,00					3 100,00 \$
<b>Total 4070 Revenu associé aux frais de demande</b>	<b>56 380,55</b>					<b>56 380,55 \$</b>
4200 Revenu réglementaire relatif à une décision disciplinaire				5 000,00		5 000,00 \$
<b>REVENUS TOTAUX</b>	<b>2 196 111,62 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>5 000,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 201 111,62 \$</b>
<b>Revenus totaux</b>	<b>2 196 111,62 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>5 000,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>2 201 111,62 \$</b>
<b>DÉPENSES</b>						
5500 Salaires et avantages sociaux	<b>509 215,45</b>	<b>3 160,14</b>				<b>512 375,59 \$</b>
6005 Honoraires professionnels et frais de consultation						0,00 \$
6010 Honoraires professionnels – Services de comptabilité	58 333,85					58 333,85 \$
6015 Frais de vérification	-85,00					-85,00 \$
6030 Frais juridiques	<b>697,50</b>	<b>1 350,00</b>	<b>337,50</b>	<b>210 481,29</b>	<b>4 313,00</b>	<b>217 179,29 \$</b>
6060 Frais de traduction	9 310,84	651,40	28 747,07		13 257,90	51 967,21 \$
6210 Frais de consultation – Communications			8 887,23		853,68	9 740,91 \$
6230 Frais de consultation – Ressources humaines	5 115,00					5 115,00 \$
<b>Total 6005 Honoraires professionnels et frais de consultation</b>	<b>73 372,19</b>	<b>2 001,40</b>	<b>37 971,80</b>	<b>210 481,29</b>	<b>18 424,58</b>	<b>342 251,26 \$</b>
6200 Frais de technologie et de systèmes						0,00 \$
6270 Frais de consultation en TI – Réseau et questions générales	7 520,76					7 520,76 \$
6280 Frais de consultation en TI – Systèmes de licence	54 215,81					54 215,81 \$
6290 Frais de consultation en TI – Site Web			15 795,58			15 795,58 \$
<b>Total 6200 Frais de technologie et de systèmes</b>	<b>61 736,57</b>		<b>15 795,58</b>			<b>77 532,15 \$</b>
6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités						0,00 \$
6501 Frais de déplacement et de réunion du Conseil d'administration		<b>19 090,43</b>				<b>19 090,43 \$</b>
6510 Conseil d'administration – Rémunération		57 358,33				57 358,33 \$
6610 Comités – Rémunération des membres						0,00 \$
6611 Rémunération du Comité des risques et de la vérification	2 275,00	6 975,00				9 250,00 \$
6612 Rémunération du Comité de discipline		8 350,00				8 350,00 \$
6613 Rémunération du Comité d'enquête		3 825,00				3 825,00 \$
6614 Rémunération du Comité d'inscription		2 425,00				2 425,00 \$
6615 Rémunération du Comité de gouvernance	0,00	3 850,00				3 850,00 \$
6616 Rémunération du jury d'audition		375,00		7 650,00		8 025,00 \$
<b>Total 6610 Comités – Rémunération des membres</b>	<b>2 275,00</b>	<b>25 800,00</b>		<b>7 650,00</b>		<b>35 725,00 \$</b>
<b>Total 6500 Frais de gouvernance du Conseil d'administration et des comités</b>	<b>2 275,00</b>	<b>102 248,76</b>		<b>7 650,00</b>		<b>112 173,76 \$</b>
6700 Frais d'inscription et d'examen						0,00 \$
6710 Frais de consultation – Gestion des admissions					113 500,00	113 500,00 \$
6720 Programmes d'inscription – Rémunération des membres					71 929,63	71 929,63 \$
6730 Coûts du logiciel d'examen					23 949,61	23 949,61 \$
<b>Total 6700 Frais d'inscription et d'examen</b>					<b>209 379,24</b>	<b>209 379,24 \$</b>
7010 Frais et intérêts bancaires	1 137,98					1 137,98 \$
7020 Frais de traitement des cartes de crédit	72 917,50					72 917,50 \$
<b>Total 7010 Frais et intérêts bancaires</b>	<b>74 055,48</b>					<b>74 055,48 \$</b>
7135 Assurances	<b>3 430,27</b>	<b>26 810,43</b>				<b>30 240,70 \$</b>
7205 Frais de bureau						0,00 \$
6295 Honoraires du prestataire de services de paie	422,44	25,75				448,19 \$
7130 Droits de cotisation et d'inscription	4 438,38					4 438,38 \$
7215 Frais de bureau – Dépenses générales	2 469,44					2 469,44 \$
7225 Frais de téléphonie – Téléphones cellulaires	400,50					400,50 \$
7300 Frais de logiciels – Administration	17 567,29	1 800,00	179,41			19 546,70 \$
<b>Total 7205 Frais de bureau</b>	<b>25 298,05</b>	<b>1 825,75</b>	<b>179,41</b>			<b>27 303,21 \$</b>
7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel						0,00 \$
6330 Formation du personnel	2 499,43					2 499,43 \$
7320 Frais liés aux déplacements du personnel	7 191,47					7 191,47 \$
7325 Repas et divertissement	1 920,30					1 920,30 \$
<b>Total 7310 Frais liés aux déplacements et à la formation du personnel</b>	<b>11 611,20</b>					<b>11 611,20 \$</b>
8000 Amortissements	989,87					989,87 \$
<b>Total des DÉPENSES</b>	<b>761 984,08 \$</b>	<b>136 046,48 \$</b>	<b>53 946,79 \$</b>	<b>218 131,29 \$</b>	<b>227 803,82 \$</b>	<b>1 397 912,46 \$</b>
<b>AUTRES REVENUS</b>						
4220 Intérêts gagnés	30 018,62					30 018,62 \$
<b>Total des autres revenus</b>	<b>30 018,62 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>0,00 \$</b>	<b>30 018,62 \$</b>
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DES REVENUS PAR RAPPORT AUX DÉPENSES</b>	<b>1 464 146,16 \$</b>	<b>-136 046,48 \$</b>	<b>-53 946,79 \$</b>	<b>-213 131,29 \$</b>	<b>-227 803,82 \$</b>	<b>833 217,78 \$</b>

	TOTAL
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	
Résultat net	833 217,78
Ajustements pour réconcilier le résultat net et l'encaisse nette fournie par les activités d'exploitation :	-33 543,41
1400 Charges payées d'avance	
1605 Équipement informatique – Amortissement cumulé	989,87
2000 Crédoiteurs	-65 383,91
2025 Carte de crédit RBC	12 075,48
2010 Comptes fournisseurs à payer	-24 272,24
2015 Charges à payer – Rémunération des comités et du groupe de travail sur l'inscription	-54 525,00
2050 TVH/TPS à payer (comptes débiteurs)	-7 902,50
2060 TPS/TVH à payer (comptes débiteurs) : TPS/TVH – attente	14 307,14
2150 Dettes salariales	0,00
2200 Revenu différé – Paiements reçus	1 376,25
2210 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 1	1 443 985,43
2211 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 2	17 708,32
2213 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 3	19 295,17
2214 Droits de cotisation au CABAMC reportés – catégorie 4	10 010,40
2250 Frais d'examen reportés	13 300,00
<b>Total des ajustements pour réconcilier le résultat net et l'encaisse nette fournie par les activités d'exploitation :</b>	<b>1 347 421,00</b>
<b>Encaisse nette fournie par les activités d'exploitation</b>	<b>2 180 638,78 \$</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS</b>	
1600 Équipement informatique	-3 646,08
<b>Encaisse nette fournie par les activités d'investissement</b>	<b>-3 646,08 \$</b>
<b>AUGMENTATION DE L'ENCAISSE NETTE PENDANT LA PÉRIODE</b>	<b>2 176 992,70 \$</b>
Encaisse au début de l'exercice	440 536,83
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>2 617 529,53 \$</b>



## Note de service

AU	<b>Comité de vérification et des risques, Conseil d'administration</b>
DE	<b>Juda Strawczynski, premier dirigeant et registraire, et Sean Walker, directeur financier</b>
DATE	<b>5 septembre 2024</b>
OBJET	<b>Note de service sur la conformité législative</b>

La présente note de service est adressée au Conseil d'administration du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (CABAMC) afin de fournir une mise à jour sur les exigences en matière de production de rapports sur la conformité législative et de versements que doit respecter le CABAMC.

### TPS/TVH

Le CABAMC est tenu de produire des déclarations de TPS/TVH pour chaque trimestre avant la fin du mois suivant. La dernière déclaration pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2024 a été déposée auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) le 26 juillet et le remboursement de 14 288 \$ a été reçu le 7 août. La déclaration du prochain trimestre (juillet à septembre) sera déposée d'ici le 31 octobre.

### Retenues sur la paie

Certaines personnes qui sont membres du personnel et du Conseil d'administration du CABAMC reçoivent une rémunération pour leur participation au Conseil. Par conséquent, le CABAMC est tenu de faire des retenues sur la paie pour les divers programmes du gouvernement fédéral. Ces programmes comprennent notamment le Régime de pensions du Canada (RPC), le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), le Régime des rentes du Québec (RRQ), l'assurance-emploi (AE) et l'impôt sur le revenu (ARC et Revenu Québec). Le CABAMC verse mensuellement ces montants obligatoires retenus à la source aux gouvernements. Les versements doivent être faits à l'ARC et à Revenu Québec au plus tard le quinzième (15<sup>e</sup>) jour du mois suivant le versement de la paie au personnel.

Le CABAMC est à jour en ce qui concerne le versement des retenues à la source à l'ARC et à Revenu Québec à la fin de juillet 2024.

### Exigences en matière de déclarations annuelles auprès de l'ARC

Le CABAMC devra produire, auprès de l'ARC, une Déclaration de renseignements des organismes sans but lucratif (T1044) pour l'année 2023, dans les six mois suivant l'année se terminant le 31 décembre 2023, et ce, d'ici le 30 juin 2024. Le CABAMC n'étant pas une entité assujettie à l'impôt, l'impôt sur le revenu ne sera pas exigé, mais les déclarations doivent tout de même être soumises. Grant Thornton a préparé et envoyé la déclaration par la poste à la fin du mois d'avril au nom du CABAMC et la confirmation sera envoyée par l'ARC après réception.

### Rapport annuel et états financiers vérifiés

Le rapport annuel du CABAMC a été présenté au ministère de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie, conformément à l'article 25<sup>1</sup> de la Loi sur le CABAMC. Le rapport doit être présenté au plus tard le 31 mars et sera soumis au Parlement par le ministre. En vertu de l'article 30 du Règlement administratif, nous devons également publier (sur le site Web) un rapport sur les dépenses du Conseil et des comités payées au cours de l'année. Ce rapport, y compris les états financiers vérifiés, a été préparé et publié sur le site

Web du CABAMC avant le 31 mars et a également été présenté au ministre. Cette information a également été présentée lors de l'assemblée générale annuelle du CABAMC du 13 juin.

Loi sur la protection des renseignements personnels et Loi sur l'accès à l'information

Le CABAMC est soumis à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la *Loi sur l'accès à l'information*. Conformément à l'article 94 de la *Loi sur l'accès à l'information* et à l'article 72 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, le CABAMC a présenté au début de septembre 2023 deux rapports sur ses activités qui seront déposés devant le Parlement par le ministre en notre nom. Ces rapports ont également été publiés sur le site Web du CABAMC.

Loi sur les langues officielles

Le CABAMC est d'avis qu'il est pleinement conforme à la *Loi sur les langues officielles*. Le personnel va recevoir une autre formation pendant le deuxième dîner-conférence, qui se tiendra à la fin de l'année 2024, le CABAMC ayant commencé le plan de formation fourni par le Commissaire. À mesure que le CABAMC évolue, la directrice des communications continuera d'agir à titre de championne des langues officielles et surveillera toutes les nouvelles initiatives sur l'équité linguistique.

Attestation de conformité

En signant ci-dessous, Juda Strawczynski, premier dirigeant et registraire, et Sean Walker, directeur financier (externalisé), reconnaissent que les déclarations faites dans la présente note sont exactes et que le CABAMC est en conformité avec toutes les exigences législatives indiquées dans le certificat ci-dessous.



**Juda Strawczynski**  
Premier dirigeant et registraire



**Sean Walker, CPA, CGA, CIA**  
Directeur financier (externalisé)

---

<sup>1</sup> **25 (1)** Au plus tard le 31 mars de chaque année, le Collège présente au ministre un rapport de ses activités pour l'année civile précédente.

**(2)** Le ministre fait déposer un exemplaire du rapport devant chaque chambre du Parlement dans les quinze premiers jours de séance de celle-ci suivant sa réception.

**Certificat de conformité législative  
CONFIRMATION DES OBLIGATIONS LÉGALES  
Pour la période se terminant le 31 juillet 2024**

	<b>OBLIGATION À REMPLIR</b>	<b>CONFIRMATION</b>
1.	<p><i>Loi sur la taxe d'accise (Canada) (incluant la TPS ou la TVH)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation du rapport trimestriel et versement de la taxe nette exigible sur les produits et services</li> </ul>	<b>Oui</b>
2.	<p><i>Loi sur l'assurance-emploi (Canada)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déduction, rétention et soumission des cotisations de l'employeur et des employé(e)s à l'AE (traitées par Wagepoint)</li> </ul>	<b>Oui</b>
3.	<p><i>Loi sur les pensions (Canada)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déduction, rétention et soumission des cotisations de l'employeur et des employé(e)s au RPC (traitées par Wagepoint)</li> </ul>	<b>Oui</b>
4.	<p><i>Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déduction, rétention et soumission des salaires (traitées par Wagepoint)</li> </ul>	<b>Oui</b>
5.	<p><i>Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fourniture de l'état de la rémunération payée (T4 et T4A) aux employé(e)s et aux autres personnes rémunérées par le Collège</li> <li>Production des déclarations auprès de l'ARC avant le 28 février</li> </ul>	<b>Oui</b>
6.	<p><i>Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec – Impôt-santé des employeurs (ISE)/cotisation au Fonds des services de santé (FSS) (Québec)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rapport et versement de l'ISE ou de la cotisation au FSS</li> </ul>	<b>Oui</b>
7.	<p><i>Loi sur l'assurance parentale – Régime québécois d'assurance parentale (RQAP – Québec)</i></p> <p>Rapport et versement de l'ISE ou de la cotisation au FSS</p>	<b>Oui</b>
8.	<p><i>Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Production d'une déclaration annuelle de renseignements des organismes sans but lucratif (T1044) d'ici le 30 juin</li> </ul>	<b>Oui</b>
9.	<p><i>Loi sur le CABAMC (Canada)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation du rapport annuel du CABAMC au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie au plus tard le 31 mars</li> </ul>	<b>Oui</b>

## Rapport sur la responsabilité professionnelle

AU	Conseil d'administration du Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce (CABAMC)
DE	Victoria Rees, avocate générale, Réglementation professionnelle
DATE	3 septembre 2024
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	Mai à août 2024

### Programme de responsabilité professionnelle

Le Programme de responsabilité professionnelle du CABAMC couvre les domaines réglementaires suivants :

- le code de déontologie et la réponse aux enquêtes déontologiques;
- la formation à la déontologie par le biais d'articles dans les bulletins d'information;
- la réponse aux enquêtes liées à la conduite des agents;
- le traitement des plaintes pour manquement professionnel et incompétence et l'enquête sur ces dernières;
- le traitement des préoccupations concernant une pratique non autorisée, et l'enquête sur ces dernières;
- la prestation de soutien au Comité d'enquête et au Comité de discipline.

### Activités liées à la responsabilité professionnelle

Les quatre derniers mois ont été très actifs dans le domaine de la réglementation professionnelle. Il convient de noter la découverte d'une fraude par « hameçonnage » signalée par 14 agents sous la forme de plaintes pour pratique non autorisée, ce qui a donné lieu à un suivi auprès des auteurs présumés et à la publication d'un avis de fraude sur notre site Web.

Pendant cette période, le Comité d'enquête a tenu des conférences préalables aux audiences concernant les trois demandes en cours.

Nous avons reçu trois enquêtes déontologiques et y avons répondu.

Nous avons traité un rejet de plainte par le registraire, qui a fait l'objet d'un appel et a ensuite été confirmé par le Comité d'enquête.

Nous avons entrepris une enquête préliminaire concernant une nouvelle plainte déposée en mai et ouvert deux autres nouvelles plaintes à la fin du mois d'août.

Des préparatifs sont également en cours pour trois programmes de formation au Code de déontologie enregistrés à l'intention des titulaires de permis.

## Rapport du premier dirigeant

AU	Conseil d'administration du CABAMC
DE	Juda Strawczynski
DATE	20 septembre 2024
PÉRIODE VISÉE PAR LE RAPPORT	Du 1 <sup>er</sup> juin au 12 septembre 2024

### Contexte

L'objectif de ce rapport est de fournir au Conseil d'administration une mise à jour sur les points suivants :

1. Consultations politiques du CABAMC à l'automne;
2. Mises à jour importantes sur la réglementation professionnelle;
3. Protection de la propriété intellectuelle du CABAMC par l'obtention de marques officielles;
4. Suivi nécessaire pour terminer la saison de renouvellement de 2024.

## 1. Consultations et initiatives de sensibilisation en 2024

Il est essentiel de recueillir les commentaires des professionnels et d'autres parties prenantes de la communauté de la propriété intellectuelle pour assurer le succès des initiatives du CABAMC. En 2024, trois consultations clés sont en cours.

### i. Voies d'accès au permis d'exercice

#### Contexte

Au moment de l'entrée en vigueur du CABAMC, la voie à suivre pour devenir agent(e) de brevets ou agent(e) de marques de commerce était demeurée largement inchangée pendant de nombreuses années. À l'heure actuelle, les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de marques de commerce en formation doivent suivre un programme d'apprentissage de 24 mois, puis passer des examens de compétence. Bien que ces exigences aient produit beaucoup d'agent(e)s de brevets et d'agent(e)s de marques de commerce très compétent(e)s, le CABAMC a entendu des titulaires de permis et d'autres parties prenantes de la communauté de la propriété intellectuelle dire que le processus pouvait encore être amélioré. Dans le cadre de son initiative sur les compétences, le CABAMC cherche à évaluer les avantages et les défis associés au modèle d'apprentissage de 24 mois. Le CABAMC a retenu les services d'une société de conseils indépendante, [Calibrate Solutions](#), pour l'aider lors de ce processus.

#### Consultations en cours

En juin, le CABAMC a lancé une consultation pour connaître l'avis des titulaires de permis et d'autres parties prenantes. Le CABAMC a publié un [document de consultation](#) et accueillera des commentaires jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre au moyen d'un [sondage](#) auprès d'agent(e)s en formation, de superviseur(e)s de formation ou d'autres titulaires de permis, en organisant des groupes de discussion avec des

consommateur(-trice)s de services de propriété intellectuelle, des agent(e)s et d'autres parties prenantes, ainsi qu'au moyen d'observations écrites. La date limite de participation est fixée au 1<sup>er</sup> octobre.

Les résultats préliminaires de cette action de sensibilisation seront présentés au Conseil d'administration cet automne. Le Conseil examinera les conclusions en 2024 et au début de 2025, après quoi toute modification proposée fera l'objet d'une consultation avant d'être finalisée ou mise en œuvre.

## **ii. Profil des fondements professionnels pour compléter les profils de compétences**

### **Contexte**

Peu après son entrée en vigueur en 2021, le CABAMC a commencé à entreprendre un projet pluriannuel visant à élaborer et à mettre en œuvre des cadres de compétences pour les agent(e)s de brevets et les agent(e)s de marques de commerce. En mars 2023, le CABAMC a adopté les [profils de compétences techniques pour les agent\(e\)s de brevets et les agent\(e\)s de marques de commerce](#), un document qui décrit les connaissances et les compétences *techniques* dont les agent(e)s ont besoin pour fournir des services compétents en matière de brevets et de marques de commerce à leur clientèle. Au printemps 2024, le CABAMC a commencé à élaborer un profil de fondements professionnels dans le but de définir les compétences *professionnelles* (telles que la communication, la gestion du travail, etc.) qui doivent compléter les connaissances techniques des personnes titulaires de permis pour qu'elles exercent leurs fonctions de manière compétente. CPATA a fait appel à un prestataire indépendant, [Principia Assessments Ltd.](#), pour appuyer ce projet.

### **Consultations en cours**

Le 4 septembre, le CABAMC a lancé une consultation pour demander aux titulaires de permis de répondre à un sondage avant le 10 octobre afin de valider les compétences en évaluant leur fréquence et leur importance. Les résultats du sondage serviront à finaliser le Profil des fondements professionnels pour compléter les profils de compétences qui sera présenté au Comité d'inscription, puis au Conseil d'administration au printemps 2025.

## **iii. Rapport annuel des titulaires de permis**

### **Contexte**

Le Règlement administratif du CABAMC exige que les titulaires de permis répondent à certaines questions chaque année au moment du renouvellement de leur permis. Cette année, le CABAMC s'appuie sur les questions de déclaration utilisées antérieurement pour répondre aux exigences du Règlement administratif et recueillir les renseignements nécessaires pour régler efficacement. Il y aura des questions obligatoires que le CABAMC doit poser conformément au Règlement administratif, ainsi qu'un sondage démographique facultatif pour mieux comprendre la composition des professions.

### **Consultations à venir**

Le CABAMC donnera l'occasion aux personnes intéressées de faire part de leurs commentaires avant la finalisation des questions. Nous publierons l'ébauche des questions du rapport annuel des titulaires de permis et inviterons les titulaires de permis à soumettre leurs commentaires par courriel entre le 15 octobre et le 15 novembre 2024. Le personnel se servira des commentaires pour finaliser les questions à la fin de l'automne, et le rapport annuel des titulaires de permis (pour la période de renouvellement de 2025) sera lancé par la suite.

Les consultations d'automne du CABAMC se résument comme suit :

Projet	Description	Dates	Consultations en cours
<a href="#">Voies d'accès au permis d'exercice</a>	Dans le cadre de son initiative sur les compétences, le CABAMC procède au lancement d'une consultation exploratoire en plusieurs phases afin d'évaluer les avantages et les défis du modèle d'apprentissage de 24 mois.	Du 13 juin au 1 <sup>er</sup> octobre	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. <a href="#">Sondage du CABAMC</a> à l'attention des agent(e)s en formation, les superviseur(e)s de formation ou d'autres titulaires de permis.</li> <li>2. Groupes de discussion avec des consommateur(-trice)s de services de propriété intellectuelle, des agent(e)s et d'autres parties prenantes (été et automne 2024).</li> <li>3. Observations écrites en réponse au <a href="#">document de consultation</a> (du 13 juin au 1<sup>er</sup> octobre 1).</li> </ol>
<a href="#">Profil des fondements professionnels pour compléter les profils de compétences</a>	Pour compléter le profil de compétences techniques, le CABAMC travaille à l'élaboration d'un profil de fondements professionnels dans le but de définir les compétences professionnelles (telles que la communication, la gestion des dossiers, etc.) qui doivent compléter les connaissances techniques des personnes titulaires de permis pour qu'elles exercent leurs fonctions de manière compétente.	Du 5 septembre au 10 octobre	Sondage auprès des titulaires de permis pour valider le Profil des fondements professionnels pour compléter les profils de compétences.
Rapport annuel des titulaires de permis	Les titulaires de permis doivent fournir certains renseignements au CABAMC chaque année au moment du renouvellement de leur permis. Le CABAMC s'appuie sur les questions de déclaration utilisées dans les années précédentes afin de répondre aux exigences du	Du 15 octobre au 15 novembre	Les questions proposées pour le rapport annuel obligatoire des titulaires de permis et le sondage démographique facultatif seront publiés; les réponses seront recueillies par courriel à l'adresse <a href="mailto:info@cpata-cabamc.ca">info@cpata-cabamc.ca</a> .



Projet	Description	Dates	Consultations en cours
	Règlement administratif du CABAMC et de disposer des renseignements nécessaires pour une réglementation efficace.		

## 2. Réglementation professionnelle

### i. Contrôle judiciaire – *Olkowski c. le CABAMC*

En 2022, le Comité d'enquête a rejeté la plainte d'Andrew Olkowski contre l'agent de brevets Ted Yoo. Le plaignant a déposé une demande de contrôle judiciaire de cette décision devant la Cour fédérale. L'affaire a été entendue par la juge Furlanetto le 3 avril 2024 et elle a rendu sa décision à la fin du mois dernier. La décision confirme le processus, l'enquête et la décision du Comité d'enquête sans exception, et constitue une déclaration positive sur la façon dont nous avons conçu et mis en œuvre le processus d'enquête sur les plaintes.

Des copies de la décision sont fournies ci-dessous en français et en anglais.

[Olkowski c. Collège des agents de brevets et des agents de marques de commerce – Cour fédérale \(fct-cf.gc.ca\)](#)

[Olkowski c. The College of Patent Agents and Trademark Agents – Federal Court \(fct-cf.gc.ca\)](#)

### ii. Plaintes relatives à la pratique non autorisée

Le Conseil d'administration a été avisé qu'une fraude par hameçonnage impliquant des communications avec des clients d'agent(e)s de marques de commerce a circulé au cours du dernier mois. Le CABAMC a reçu 15 manifestations de préoccupations de la part de différent(e)s agent(e)s de marques de commerce qui ont fourni des renseignements utiles sur la nature et l'ampleur de l'escroquerie. Chaque préoccupation ainsi signalée a fait l'objet d'une réponse dans les 24 à 48 heures.

Dès réception des premiers renseignements, notre avocate générale, Réglementation professionnelle, a communiqué avec les présumés fraudeurs et les a mis en demeure de renoncer à cette pratique et d'y mettre fin. Par la suite, il semble que les fraudeurs aient continué en utilisant des noms d'avocats et d'entreprises différents. Le CABAMC a pris la décision sans précédent de publier un avis et un avertissement sur son site Web à l'intention des titulaires de permis et du public, en fournissant des liens vers des articles pertinents de l'OPIIC et de l'IPIC, ainsi que des conseils pratiques sur la manière d'éviter de se faire arnaquer de la sorte.

[Alerte aux arnaques – Avis frauduleux liés aux brevets et aux marques de commerce – CABAMC \(cpata-cabamc.ca\)](#)

[Scam Alert – Fraudulent Notices Related to Patents and Trademarks – CPATA \(cpata-cabamc.ca\)](#)

La réaction de nos titulaires de permis a été très positive.

Toutefois, le CABAMC demeure préoccupé par le fait qu'il semble que les mêmes fraudes par hameçonnage, ou des fraudes similaires, continuent d'être commises par les mêmes auteurs. Dans un cas, ils ont frauduleusement utilisé le nom d'un agent canadien agréé sur l'une de leurs « cartes professionnelles » numériques. Ils opèrent sous des noms tels que Trademark Protectors, Trademark Guardians, Trademark Peak et d'autres.

Nous continuons à suivre cette situation de près afin de déterminer s'il est nécessaire, dans l'intérêt du public, de demander une injonction à la Cour fédérale. L'article 68 de la *Loi sur le CABAMC* interdit aux personnes qui ne sont pas des agent(e)s de se présenter comme agent(e) de marques de commerce, et l'article 69 prévoit des motifs de déclaration de culpabilité par procédure sommaire et des amendes pouvant atteindre 50 000 \$ (en cas de récidive). Bien que cette mesure ne soit pas recommandée pour l'instant, nous continuerons d'informer le Conseil d'administration de tout fait nouveau qui pourrait justifier un examen plus approfondi.

Il convient de noter qu'il serait très difficile d'obtenir une injonction à l'encontre d'une ou de plusieurs entités qui n'existent que sur le Web et dont les renseignements d'identification changent régulièrement. Il conviendrait de procéder à une analyse coûts-avantages minutieuse afin de s'assurer que les coûts et le temps consacrés à cette procédure sont proportionnels aux chances de succès, et qu'ils sont dans l'intérêt du public.

### iii. Dans l'affaire de l'audition d'une demande du Comité d'enquête concernant la conduite d'Imran Siddiqui

Un groupe du Comité de discipline a tenu une audience sur l'avis de présentation d'une demande du Comité d'enquête concernant la conduite d'Imran Siddiqui le 20 août 2024. Le groupe a reçu des propositions de soumissions conjointes sur les faits et la sanction imposable, qui ont toutes deux été approuvées par voie de décision orale, et une décision écrite suivra. Il a été réprimandé par le Comité de discipline, son permis d'exercice a été suspendu pendant 9 mois jusqu'à ce qu'il soit admissible à la réintégration au niveau C3, et il devra payer des frais de 5 000 \$. Ce résultat est l'aboutissement de nombreux mois de négociations et de conférences préalables à l'audience, et a finalement permis d'éviter le temps et les coûts d'une procédure contestée tout en parvenant à un résultat juste et approprié.

## 3. Protection de la propriété intellectuelle du CABAMC

En 2023, le CABAMC a commencé à prendre des mesures pour protéger sa propre propriété intellectuelle. Elle a demandé et obtenu cinq marques officielles entre septembre 2023 et juillet 2024 pour protéger le nom, l'acronyme et les logos du Collège en anglais et en français.

Des copies des marques officielles sont fournies ci-dessous.

L'obtention de la protection des marques officielles pour le CABAMC aide à établir et à protéger l'image de marque du CABAMC et renforce davantage la position du Collège en tant qu'organisme de réglementation agissant au nom du public.

## 4. Renouvellements de permis en 2024

Chaque année, tou(te)s les agent(e)s doivent payer les droits de renouvellement annuels et fournir au Collège les renseignements précisés dans le Règlement administratif<sup>1</sup> afin de maintenir leur inscription. À la fin du processus de renouvellement, le personnel d'inscription passe beaucoup de temps à examiner les renseignements et les déclarations fournis par les agent(e)s et à effectuer un suivi individuel afin de confirmer l'exactitude des renseignements fournis et de recueillir tout renseignement manquant.

Entre le début du mois de mai et la fin du mois de juillet, le personnel d'inscription a effectué un suivi individuel auprès de 77 agent(e)s. Le tableau suivant présente les questions qui ont été abordées et le nombre d'agent(e)s ayant fait l'objet d'un suivi mensuel jusqu'à ce que tous les suivis soient terminés :

Question de suivi à aborder	En date du 7 mai 2024	En date du 4 juin 2024	En date du 9 juillet 2024	En date du 25 juillet 2024 <sup>2</sup>
Assurance responsabilité civile professionnelle – déclaration de confirmation d'exemption	11	2	0	0
Assurance responsabilité civile professionnelle – confirmation de souscription (nom du fournisseur et détails de la police)	15	3	0	0
Signalement du non-respect de l'article 73 <sup>3</sup>	1	0	0	0

<sup>1</sup> Règlement administratif, articles 70-73

<sup>2</sup> Le 25 juillet 2024 est la date à laquelle tous les renseignements demandés concernant le renouvellement ont été reçus, et tous les problèmes liés au suivi ont été considérés comme résolus.

<sup>3</sup> L'article 73 du règlement administratif du Conseil exige que le titulaire de permis avise, par écrit, le registraire de l'une des situations suivantes :

- a) une requête en faillite a été déposée contre elle, elle a fait une cession de ses biens à un syndic au profit de ses créanciers ou elle a fait une proposition en vertu de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;
- b) un jugement a été rendu contre elle;
- c) elle fait personnellement l'objet d'une ordonnance d'adjudication des dépens;
- d) elle est accusée d'une infraction prévue au Code criminel, à la Loi réglementant certaines drogues et autres substances, à la Loi de l'impôt sur le revenu, à la Loi sur la taxe d'accise, à une loi provinciale sur les valeurs mobilières, les normes d'emploi ou les langues officielles ou à toute autre loi provinciale qui crée une infraction mettant en cause l'intégrité d'une personne, ou elle a plaidé coupable pour une telle infraction ou en a été déclarée coupable;
- e) sa licence professionnelle a été restreinte ou est suspendue par un organisme de réglementation professionnelle, ou un organisme de réglementation professionnelle a déclaré qu'elle a commis un manquement professionnel ou qu'elle a fait preuve d'incompétence au sens de la loi en vertu de laquelle l'organisme a fait cette déclaration.

Question de suivi à aborder	En date du 7 mai 2024	En date du 4 juin 2024	En date du 9 juillet 2024	En date du 25 juillet 2024 <sup>2</sup>
Signalement du non-respect des exigences en matière de résidence canadienne	4	1	0	0
Permis de catégorie 3 – Agent(e) en formation – Formulaire de demande pour le (la) superviseur(e) de formation	5	3	0	0
Permis de catégorie 3 – Agent(e) en formation – Formulaire de demande pour le (la) superviseur(e) de formation	21	8	3	0
Informations manquantes ou incorrectes sur l'emploi	20	3	0	0
Total	77	20	3	0

Grâce à ce processus, le personnel du CABAMC a été en mesure de collaborer de façon proactive avec les titulaires de permis pour les aider à satisfaire aux exigences de renouvellement. Le personnel a fourni des niveaux de service élevés et a examiné les problèmes de non-conformité du point de vue de la protection du public et de la gestion des risques. Le processus a également permis au personnel de déterminer les domaines dans lesquels il est possible d'améliorer la communication et les instructions pour le projet de renouvellement annuel de 2025.

Je tiens à remercier Jen Slabodkin et Anne-Thiphaine Camus pour la diligence dont elles ont fait preuve dans le cadre de cette initiative.



**Juda Strawczynski**

Premier dirigeant et registraire



Date	20 sept/Sep 2023
Votre référence - Your reference	4455-09/TK
Numéro de dossier - File number	928107

WILSON LUE LLP  
250 University Avenue  
5th Floor  
Toronto  
ONTARIO M5H 3E5

Attention: Thomas Kurys

Autorité publique / Public authority  
College of Patent Agents and Trademark Agents

Marque interdite; Marque officielle - Prohibited Mark; Official Mark  
CABAMC

### AVIS D'ANNONCE D'UNE MARQUE INTERDITE

Vous êtes par la présente informé qu'un avis public à l'égard de la présente marque interdite a été donné conformément à l'article 9 de la *Loi sur les marques de commerce*.

Les détails ont été publiés sur le site Web de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada le 20 septembre 2023.

### NOTICE OF ADVERTISEMENT OF PROHIBITED MARK

This is to notify you that public notice of this prohibited mark has been given pursuant to section 9 of the *Trademarks Act*.

The particulars have been published on the website of the Canadian Intellectual Property Office on September 20, 2023.

Registraire des marques de commerce  
Registrar of Trademarks

Contact: Section du journal/  
Journal Section  
819-997-1936



# CERTIFICAT



# CERTIFICATE

928107

*Numéro de dossier  
File number*


Autorité publique / Public authority  
College of Patent Agents and Trademark  
Agents

Date d'avis public / Date of Public Notice  
20 sept/Sep 2023

*La présente certifie que, conformément à  
l'alinéa 9(1)n(iii) de la Loi sur les  
marques de commerce, le registraire des  
marques de commerce a donné un avis public  
de l'adoption et de l'emploi au Canada de  
la présente marque officielle.*

*This is to certify that the Registrar of  
Trademarks gave public notice under  
subparagraph 9(1)(n)(iii) of the Trademarks  
Act of the adoption and use in Canada of  
this official mark.*

**CABAMC**

  
Registraire des marques de commerce  
Registrar of Trademarks

**FILE No./No DOSSIER**                      **928 107**

**ADVERTISED/ANNONCÉE DANS LE JOURNAL**

**FILING DATE/DATE DE PRODUCTION:**  
**PUBLIC NOTICE DATE/DATE DE L'AVIS PUBLIC:**

**04 mai/May 2023**  
**20 sept/Sep 2023**

**REQUESTING PARTY/DEMANDEUR:**

College of Patent Agents and Trademark Agents  
400-411 Roosevelt Avenue,  
Ottawa  
ONTARIO  
K2A 3X9

**AGENT: (4455-09/TK)**

WILSON LUE LLP  
250 University Avenue  
5th Floor  
Toronto  
ONTARIO M5H 3E5  
ATTENTION: Thomas Kurys

**PROHIBITED MARK; OFFICIAL MARK/MARQUE INTERDITE; MARQUE OFFICIELLE:**

**CABAMC**

**GOODS/PRODUITS:**

Goods/Produits

**SERVICES:**

Services

<b>Action</b>	<b>Date</b>	<b>BF</b>	<b>Comment/Commentaires</b>
filed/produite	2023/05/04		
created/créé	2023/05/11		
formalized/formalisée	2023/05/11		
requesting party name changed/changement de nom de la parti...	2023/07/31		Voir dossier / File No. 928107
accepted for publication/acceptée pour publication	2023/09/14		
extracted for advertisement/extrait pour publication	2023/09/15		Vol.70 Issue 3595 2023/09/20
advertised/publiée	2023/09/20		Vol.70 Issue 3595



Date	20 sept/Sep 2023
Votre référence - Your reference	4455-10
Numéro de dossier - File number	928110

WILSON LUE LLP  
250 University Avenue  
5th Floor  
Toronto  
ONTARIO M5H 3E5

Attention: Thomas Kurys

Autorité publique / Public authority  
College of Patent Agents and Trademark Agents

Marque interdite; Marque officielle - Prohibited Mark; Official Mark  
COLLEGE OF PATENT AGENTS AND TRADEMARK AGENTS

### AVIS D'ANNONCE D'UNE MARQUE INTERDITE

Vous êtes par la présente informé qu'un avis public à l'égard de la présente marque interdite a été donné conformément à l'article 9 de la *Loi sur les marques de commerce*.

Les détails ont été publiés sur le site Web de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada le 20 septembre 2023.

### NOTICE OF ADVERTISEMENT OF PROHIBITED MARK

This is to notify you that public notice of this prohibited mark has been given pursuant to section 9 of the *Trademarks Act*.

The particulars have been published on the website of the Canadian Intellectual Property Office on September 20, 2023.

Registraire des marques de commerce  
Registrar of Trademarks

Contact: Section du journal/  
Journal Section  
819-997-1936





# CERTIFICAT



# CERTIFICATE



928110

*Numéro de dossier  
File number*


Autorité publique / Public authority  
College of Patent Agents and Trademark  
Agents

Date d'avis public / Date of Public Notice  
20 sept/Sep 2023

*La présente certifie que, conformément à  
l'alinéa 9(1)n(iii) de la Loi sur les  
marques de commerce, le registraire des  
marques de commerce a donné un avis public  
de l'adoption et de l'emploi au Canada de  
la présente marque officielle.*

*This is to certify that the Registrar of  
Trademarks gave public notice under  
subparagraph 9(1)(n)(iii) of the Trademarks  
Act of the adoption and use in Canada of  
this official mark.*

## COLLEGE OF PATENT AGENTS AND TRADEMARK AGENTS



Registraire des marques de commerce  
Registrar of Trademarks

**FILE No./No DOSSIER**                      **928 110**

**ADVERTISED/ANNONCÉE DANS LE JOURNAL**

**FILING DATE/DATE DE PRODUCTION:**  
**PUBLIC NOTICE DATE/DATE DE L'AVIS PUBLIC:**

**04 mai/May 2023**  
**20 sept/Sep 2023**

**REQUESTING PARTY/DEMANDEUR:**  
College of Patent Agents and Trademark Agents  
400-411 Roosevelt Avenue,  
Ottawa,  
ONTARIO  
K2A 3X9

**AGENT: (4455-10)**  
WILSON LUE LLP  
250 University Avenue  
5th Floor  
Toronto  
ONTARIO M5H 3E5  
ATTENTION: Thomas Kurys

**PROHIBITED MARK; OFFICIAL MARK/MARQUE INTERDITE; MARQUE OFFICIELLE:**

# **COLLEGE OF PATENT AGENTS AND TRADEMARK AGENTS**

**GOODS/PRODUITS:**  
Goods/Produits

**SERVICES:**  
Services

<b>Action</b>	<b>Date</b>	<b>BF</b>	<b>Comment/Commentaires</b>
filed/produite	2023/05/04		
created/créé	2023/05/11		
formalized/formalisée	2023/05/11		
accepted for publication/acceptée pour publication	2023/09/14		
extracted for advertisement/extrait pour publication	2023/09/15		Vol.70 Issue 3595 2023/09/20
advertised/publiée	2023/09/20		Vol.70 Issue 3595



Date	24 juil/Jul 2024
Votre référence - Your reference	4455-11
Numéro de dossier - File number	928111

WILSON LUE LLP  
150 York Street, Suite 400  
Toronto  
ONTARIO M5H 3S5

Attention: Thomas Kurys

Autorité publique / Public authority  
College of Patent Agents and Trademark Agents

Marque interdite; Marque officielle - Prohibited Mark; Official Mark  
COLLÈGE DES AGENTS DE BREVETS ET DES AGENTS DE MARQUES DE  
COMMERCE

### AVIS D'ANNONCE D'UNE MARQUE INTERDITE

Vous êtes par la présente informé qu'un avis public à l'égard de la présente marque interdite a été donné conformément à l'article 9 de la *Loi sur les marques de commerce*.

Les détails ont été publiés sur le site Web de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada le 24 juillet 2024.

### NOTICE OF ADVERTISEMENT OF PROHIBITED MARK

This is to notify you that public notice of this prohibited mark has been given pursuant to section 9 of the *Trademarks Act*.

The particulars have been published on the website of the Canadian Intellectual Property Office on July 24, 2024.

Registraire des marques de commerce  
Registrar of Trademarks

Contact: Section du journal/  
Journal Section  
819-997-1936



# CERTIFICAT



# CERTIFICATE

928111

*Numéro de dossier  
File number*


Autorité publique / Public authority  
College of Patent Agents and Trademark  
Agents

Date d'avis public / Date of Public Notice  
24 juil/Jul 2024

*La présente certifie que, conformément à  
l'alinéa 9(1)n)(iii) de la Loi sur les  
marques de commerce, le registraire des  
marques de commerce a donné un avis public  
de l'adoption et de l'emploi au Canada de  
la présente marque officielle.*

*This is to certify that the Registrar of  
Trademarks gave public notice under  
subparagraph 9(1)(n)(iii) of the Trademarks  
Act of the adoption and use in Canada of  
this official mark.*

## COLLÈGE DES AGENTS DE BREVETS ET DES AGENTS DE MARQUES DE COMMERCE

  
Registraire des marques de commerce  
Registrar of Trademarks

**FILE No./No DOSSIER**                      **928 111**

**ADVERTISED/ANNONCÉE DANS LE JOURNAL**

**FILING DATE/DATE DE PRODUCTION:**  
**PUBLIC NOTICE DATE/DATE DE L'AVIS PUBLIC:**

**04 mai/May 2023**  
**24 juil/Jul 2024**

**REQUESTING PARTY/DEMANDEUR:**  
College of Patent Agents and Trademark Agents  
400-411 Roosevelt Avenue,  
Ottawa,  
ONTARIO  
K2A 3X9

**AGENT: (4455-11)**  
WILSON LUE LLP  
150 York Street, Suite 400  
Toronto  
ONTARIO M5H 3S5  
ATTENTION: Thomas Kurys

**PROHIBITED MARK; OFFICIAL MARK/MARQUE INTERDITE; MARQUE OFFICIELLE:**

# **COLLÈGE DES AGENTS DE BREVETS ET DES AGENTS DE MARQUES DE COMMERCE**

**GOODS/PRODUITS:**  
Goods/Produits

**SERVICES:**  
Services

<b>Action</b>	<b>Date</b>	<b>BF</b>	<b>Comment/Commentaires</b>
filed/produite	2023/05/04		
created/créé	2023/05/11		
formalized/formalisée	2023/05/11		
correspondence created/correspondance créée	2023/09/14	2024/03/14	
accepted for publication/acceptée pour publication	2024/07/16		
extracted for advertisement/extrait pour publication	2024/07/19		Vol.71 Issue 3639 2024/07/24
advertised/publiée	2024/07/24		Vol.71 Issue 3639



Date	20 sept/Sep 2023
Votre référence - Your reference	4455-08
Numéro de dossier - File number	928109

WILSON LUE LLP  
250 University Avenue  
5th Floor  
Toronto  
ONTARIO M5H 3E5

Attention: Thomas Kurys

Autorité publique / Public authority  
College of Patent Agents and Trademark Agents

Marque interdite; Marque officielle - Prohibited Mark; Official Mark  
CPATA

### AVIS D'ANNONCE D'UNE MARQUE INTERDITE

Vous êtes par la présente informé qu'un avis public à l'égard de la présente marque interdite a été donné conformément à l'article 9 de la *Loi sur les marques de commerce*.

Les détails ont été publiés sur le site Web de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada le 20 septembre 2023.

### NOTICE OF ADVERTISEMENT OF PROHIBITED MARK

This is to notify you that public notice of this prohibited mark has been given pursuant to section 9 of the *Trademarks Act*.

The particulars have been published on the website of the Canadian Intellectual Property Office on September 20, 2023.

Registraire des marques de commerce  
Registrar of Trademarks

Contact: Section du journal/  
Journal Section  
819-997-1936



# CERTIFICAT



# CERTIFICATE



928109

*Numéro de dossier  
File number*


Autorité publique / Public authority  
College of Patent Agents and Trademark  
Agents

Date d'avis public / Date of Public Notice  
20 sept/Sep 2023

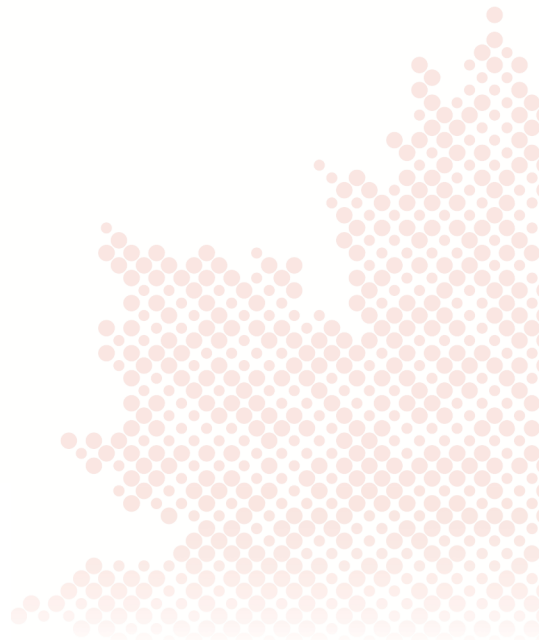
*La présente certifie que, conformément à  
l'alinéa 9(1)n(iii) de la Loi sur les  
marques de commerce, le registraire des  
marques de commerce a donné un avis public  
de l'adoption et de l'emploi au Canada de  
la présente marque officielle.*

*This is to certify that the Registrar of  
Trademarks gave public notice under  
subparagraph 9(1)(n)(iii) of the Trademarks  
Act of the adoption and use in Canada of  
this official mark.*

**CPATA**



Registraire des marques de commerce  
Registrar of Trademarks



**FILE No./No DOSSIER**                      **928 109**

**ADVERTISED/ANNONCÉE DANS LE JOURNAL**

**FILING DATE/DATE DE PRODUCTION:**  
**PUBLIC NOTICE DATE/DATE DE L'AVIS PUBLIC:**

**04 mai/May 2023**  
**20 sept/Sep 2023**

**REQUESTING PARTY/DEMANDEUR:**

College of Patent Agents and Trademark Agents  
400-411 Roosevelt Avenue,  
Ottawa,  
ONTARIO  
K2A 3X9

**AGENT: (4455-08)**

WILSON LUE LLP  
250 University Avenue  
5th Floor  
Toronto  
ONTARIO M5H 3E5  
ATTENTION: Thomas Kurys

**PROHIBITED MARK; OFFICIAL MARK/MARQUE INTERDITE; MARQUE OFFICIELLE:**

**CPATA**

**GOODS/PRODUITS:**

Goods/Produits

**SERVICES:**

Services

<b>Action</b>	<b>Date</b>	<b>BF</b>	<b>Comment/Commentaires</b>
filed/produite	2023/05/04		
created/créé	2023/05/11		
formalized/formalisée	2023/05/11		
accepted for publication/acceptée pour publication	2023/09/14		
extracted for advertisement/extrait pour publication	2023/09/15		Vol.70 Issue 3595 2023/09/20
advertised/publiée	2023/09/20		Vol.70 Issue 3595





Date	29 mai/May 2024
Votre référence - Your reference	4455-07/TK
Numéro de dossier - File number	928108

WILSON LUE LLP  
150 York Street, Suite 400  
Toronto  
ONTARIO M5H 3S5

Attention: Thomas Kurys

Autorité publique / Public authority  
College of Patent Agents and Trademark Agents

Marque interdite; Marque officielle - Prohibited Mark; Official Mark  
CPATA CABAMC logo

### AVIS D'ANNONCE D'UNE MARQUE INTERDITE

Vous êtes par la présente informé qu'un avis public à l'égard de la présente marque interdite a été donné conformément à l'article 9 de la *Loi sur les marques de commerce*.

Les détails ont été publiés sur le site Web de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada le 29 mai 2024.

### NOTICE OF ADVERTISEMENT OF PROHIBITED MARK

This is to notify you that public notice of this prohibited mark has been given pursuant to section 9 of the *Trademarks Act*.

The particulars have been published on the website of the Canadian Intellectual Property Office on May 29, 2024.

Registraire des marques de commerce  
Registrar of Trademarks

Contact: Section du journal/  
Journal Section  
819-997-1936



# CERTIFICAT



# CERTIFICATE



928108

*Numéro de dossier  
File number*

Autorité publique / Public authority  
College of Patent Agents and Trademark  
Agents

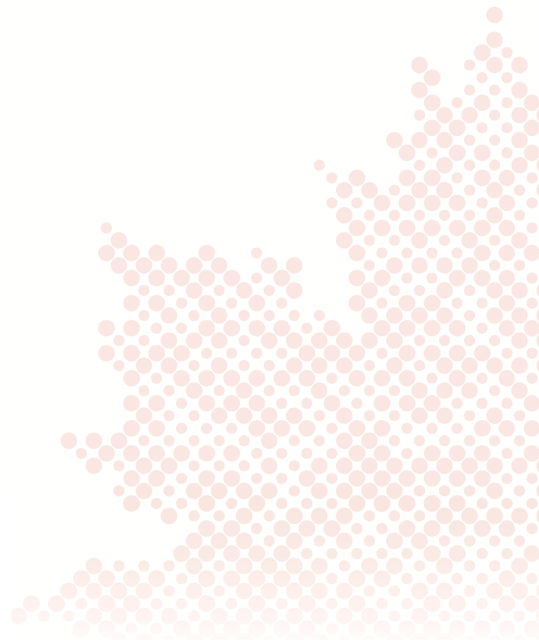
Date d'avis public / Date of Public Notice  
29 mai/May 2024

*La présente certifie que, conformément à  
l'alinéa 9(1)n)(iii) de la Loi sur les  
marques de commerce, le registraire des  
marques de commerce a donné un avis public  
de l'adoption et de l'emploi au Canada de  
la présente marque officielle.*

*This is to certify that the Registrar of  
Trademarks gave public notice under  
subparagraph 9(1)(n)(iii) of the Trademarks  
Act of the adoption and use in Canada of  
this official mark.*



COLLEGE OF PATENT  
AGENTS & TRADEMARK AGENTS  
COLLÈGE DES AGENTS DE BREVETS ET  
DES AGENTS DE MARQUES DE COMMERCE



*Konstantin Georgiev*  
Registraire des marques de commerce  
Registrar of Trademarks

**FILE No./No DOSSIER**                      **928 108**

**ADVERTISED/ANNONCÉE DANS LE JOURNAL**

**FILING DATE/DATE DE PRODUCTION:**  
**PUBLIC NOTICE DATE/DATE DE L'AVIS PUBLIC:**

**04 mai/May 2023**  
**29 mai/May 2024**

**REQUESTING PARTY/DEMANDEUR:**

College of Patent Agents and Trademark Agents  
400-411 Roosevelt Avenue,  
Ottawa,  
ONTARIO  
K2A 3X9

**AGENT: (4455-07/TK)**

WILSON LUE LLP  
150 York Street, Suite 400  
Toronto  
ONTARIO M5H 3S5  
ATTENTION: Thomas Kurys

**PROHIBITED MARK; OFFICIAL MARK/MARQUE INTERDITE; MARQUE OFFICIELLE:**

**TRADEMARK TYPE/TYPE DE MARQUE DE COMMERCE**

Design

**VISUAL REPRESENTATION/REPRÉSENTATION VISUELLE**



**DESCRIPTIVE REFERENCE/RÉFÉRENCE DESCRIPTIVE**

CPATA CABAMC logo

**GOODS/PRODUITS:**

**FILE No./No DOSSIER**

**928 108**

Goods/Produits

**SERVICES:**

Services

<b>Action</b>	<b>Date</b>	<b>BF</b>	<b>Comment/Commentaires</b>
filed/produite	2023/05/04		
created/créé	2023/05/11		
formalized/formalisée	2023/05/11		
requesting party name changed/changement de nom de la parti...	2023/07/31		Voir dossier / File No. 928108
correspondence created/correspondance créée	2023/09/14	2024/03/14	
accepted for publication/acceptée pour publication	2024/05/23		
extracted for advertisement/extrait pour publication	2024/05/24		Vol.71 Issue 3631 2024/05/29
advertised/publiée	2024/05/29		Vol.71 Issue 3631

# Comité d'inscription

## Matrice des compétences

Approbation : 19 juillet 2021

Dernière révision : août 2024

### Introduction

Le CABAMC (le « Collège ») assure la réglementation des professions d'agent(e) de brevets et d'agent(e) de marques de commerce conformément à la Loi, au Règlement, au Règlement administratif, aux politiques du (de la) registraire ainsi qu'aux normes, principes et objectifs réglementaires.

Pour le Comité d'inscription, cette approche réglementaire comprend la recherche de moyens pour définir et approuver les normes de compétence de manière transparente, objective, impartiale et équitable, comme l'exige le Règlement administratif du Collège.

### Objectifs

La procédure d'inscription a pour objectif de protéger et de promouvoir l'intérêt public et de préserver l'intégrité des professions d'agent(e) de brevets et d'agent(e) de marques de commerce, conformément aux normes, aux principes et aux objectifs réglementaires du Collège. Elle vise notamment à :

- a. superviser la prestation éthique et compétente de services de brevets et de marques de commerce par les titulaires de permis;
- b. maintenir des normes en matière d'éducation, de formation et d'aptitude à exercer pour s'assurer que les programmes d'admission du Collège sont conçus pour outiller les agent(e)s en formation pour répondre aux exigences du Collège en matière d'inscription;
- c. appliquer les politiques selon des principes, de manière proportionnée, équitable et efficace, en expliquant clairement les décisions, y compris leur justification dans l'intérêt public;
- d. prendre des décisions justes, étayées par des preuves appropriées;
- e. mener les processus de règlement des demandes dans les meilleurs délais pour garantir le traitement équitable des candidat(e)s et des titulaires de permis;
- f. promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion au sein des professions d'agent(e) de brevets et d'agent(e) de marques de commerce en ne dressant aucun obstacle indu et en se souciant du besoin d'éliminer la discrimination et le harcèlement illégaux, en portant une grande attention à la santé et aux capacités des personnes avec qui le Collège interagit et en reconnaissant le stress que peut causer l'interaction avec le Collège.

## Processus

Le (la) registraire assume la responsabilité principale des transactions réglementaires avec les agent(e)s en formation, les titulaires de permis et le public, y compris la prise de décisions en lien avec le Règlement administratif du Collège en matière d'inscription. Si un(e) candidat(e) à l'examen ou une(e) titulaire de permis n'est pas d'accord avec une décision du (de la) registraire en matière de délivrance de permis, la personne en question peut demander un réexamen par le Comité d'inscription.

Le Comité d'inscription fournit des directives concernant l'inscription. À la réception d'une demande, le Comité d'inscription doit l'examiner et confirmer ou modifier la décision du (de la) registraire ou rejeter la demande; ou tenir une audience sur le fond de la demande et, à la fin de l'audience, confirmer ou modifier la décision du (de la) registraire ou rejeter la demande. Le Comité d'inscription peut demander au (à la) registraire d'obtenir des renseignements supplémentaires auprès du (de la) demandeur(-euse) et du (de la) titulaire de permis et de les lui transmettre à tout moment au cours de l'examen de la demande par le Comité d'inscription, y compris pendant l'audience relative à la demande.

Les décisions rendues par le Comité d'inscription sont définitives et ne peuvent pas être infirmées par le Conseil d'administration.

## Rôle

Le rôle du Comité d'inscription consiste à appuyer le Conseil d'administration dans le cadre de son mandat de réglementation professionnelle et de protection du public en s'acquittant des responsabilités qui lui sont confiées en vertu du Règlement administratif du Collège.

## Responsabilités

Les responsabilités suivantes incombent au Comité d'inscription :

- soutenir la prestation éthique et compétente de services de brevets et de marques de commerce par les titulaires de permis;
- examiner les décisions prises par le (la) registraire et trancher conformément aux objectifs, aux normes, aux principes de réglementation, au Règlement administratif, à la Loi, au Règlement et aux politiques du (de la) registraire;
- définir et approuver les normes d'évaluation des compétences dans le cadre des examens de compétence et des notes de passage pour ces examens afin de garantir que l'ensemble des titulaires de permis possèdent les compétences nécessaires pour exercer la profession d'agent(e) de brevets ou d'agent(e) de marques de commerce.
- formuler des recommandations et des commentaires concernant des modifications à apporter au Règlement administratif, aux politiques et aux procédures pour soutenir la transparence, l'impartialité et l'équité du processus d'inscription.

## Composition du Comité

Le Comité d’inscription dans son ensemble doit posséder les compétences, les connaissances, les qualités et l’expérience requises pour lui permettre d’assumer ses responsabilités dans l’intérêt public. La plupart des membres du Comité ne sont pas titulaires d’un permis, ce qui permet d’assurer la participation directe du public aux travaux du Collège qui sont menés dans l’intérêt public. Les membres du Comité possèdent des connaissances et de l’expérience relativement aux professions d’agent(e)s de brevets et d’agent(e)s de marques de commerce et à la profession juridique. Ces personnes sont également en mesure d’exprimer leur point de vue à titre de membres du public, que le Collège a pour mission de protéger.

L’ensemble des membres du Comité ont l’obligation de suivre une formation préalable obligatoire. Au cours de leur mandat, ces personnes sont également tenues de participer aux activités de formation continue jugées utiles par le (la) président(e) et le (la) registraire.

Le (la) président(e) du Comité peut exiger le suivi d’une formation particulière supplémentaire.

## Connaissances, compétences, qualités et expérience particulières

La matrice des compétences ci-dessous est utilisée pour :

- i. définir l’expérience, les connaissances, les compétences et les qualités particulières<sup>1</sup> exigées des membres individuels du Comité d’inscription et du Comité dans son ensemble;
- ii. faciliter les nominations qui permettront de combler les lacunes en matière de connaissances, de compétences, de qualités et d’expérience requises; et
- iii. contribuer à recenser les besoins en formation et en perfectionnement professionnel de façon continue.

L’ensemble des membres doit démontrer/posséder :

Le Collège s’est engagé à respecter les principes fondamentaux d’équité, de diversité et d’inclusion, qui se reflètent dans la composition des comités et le niveau de sensibilité culturelle attendu des membres des comités.

Connaissances	Compétences
<i>Loi sur le CABAMC</i>	Communication orale efficace
<i>Loi sur les brevets, Règles sur les brevets et pratiques</i>	Communication écrite efficace, y compris la rédaction de décisions motivées
<i>Loi sur les marques de commerce, Règlement sur les marques de commerce et pratiques</i>	Prise de décision collective et efficace
Règlement sur le CABAMC	Gestion des conflits
Règlement administratif du CABAMC	Souci du détail
Code de déontologie du CABAMC	Organisation et gestion du temps

<sup>1</sup> Le terme « connaissances » renvoie notamment au fait de comprendre la manière dont le Collège exerce ses activités, en principe et dans les faits, et de posséder une compréhension adéquate des principes en matière de risque et du processus d’obtention des brevets et des marques de commerce demandés.

Connaissances	Compétences
Politiques du (de la) registraire relatives à l'inscription	Pratique et gestion des affaires
Principes du droit administratif, y compris l'équité et la justice naturelle	Analyse de l'information et bon jugement
Droits reconnus par la <i>Charte et droits de la personne</i>	
Principes d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accès à la justice <sup>2</sup>	Prise de décisions équilibrées, cohérentes et ciblées
Pratiques d'inscription équitables (transparentes, objectives, impartiales, équitables)	Équité procédurale
Préjugés inconscients/implicites <sup>3</sup>	Évaluation des risques
Intersection entre les lois existantes en matière de propriété intellectuelle et la protection des savoirs et des expressions culturelles autochtones	
Établissement de normes basées sur des compétences	
Réglementation professionnelle	Écoute active et solides aptitudes pour la communication
Procédures de la Cour fédérale et des tribunaux administratifs	Équité, impartialité et ouverture d'esprit
Lois en matière de secret professionnel et de protection de la vie privée	Courtoisie, respect et patience
Droit administratif <sup>4</sup>	Assurer la confidentialité et faire preuve de discrétion
Services d'agent(e)s de brevets	Compétences culturelles <sup>5</sup>
Services d'agent(e) de marques de commerce	Sens de l'éthique
Organisme à but non lucratif, organisme de réglementation et/ou autre service communautaire	Solide éthique de travail
Affaires et innovation	Professionalisme, civilité, collaboration

<sup>2</sup> Les « principes d'équité, de diversité, d'inclusion et d'accès à la justice » sont étroitement liés aux compétences culturelles et comprennent les connaissances, l'expérience et les compétences nécessaires pour contribuer activement à la lutte contre la discrimination individuelle et systémique et la prévention de cette discrimination, pour cultiver des attitudes adaptées sur le plan des différences culturelles et pour garantir que les processus du Collège sont ouverts et accessibles à toutes les personnes. 8 L'« aptitude à exercer » englobe la connaissance et la conscience d'une série de facteurs susceptibles d'avoir des répercussions sur la capacité d'un(e) titulaire de permis à fournir des services de manière compétente et éthique, y compris un état physique, mental ou émotionnel ou une dépendance, ainsi que les moyens les plus efficaces de reconnaître et de traiter ces situations en vue d'assurer la protection du public.

<sup>3</sup> Les « préjugés inconscients/implicites » sont des préjugés ou des idées préconçues qui sont présents sans qu'on ne les reconnaisse ou auxquels l'on adhère à notre insu. (Traduction de la définition proposée par Merriam-Webster.)

<sup>4</sup> Le « droit administratif » englobe notamment les principes d'équité, de justice naturelle, d'efficacité et de transparence ainsi que les quatre droits fondamentaux suivants des titulaires de permis : droit de connaître les faits qui leur sont reprochés; droit à une décision impartiale; droit de s'attendre à ce que ce soit les personnes qui entendent la plainte qui rendent la décision; et droit à une décision dûment motivée. (Curriculum national de formation des arbitres de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada)

<sup>5</sup> Le terme « compétences culturelles » fait référence à la capacité de comprendre les personnes de cultures différentes et de communiquer et d'interagir efficacement avec celles-ci; d'avoir conscience des conséquences néfastes des pensées et des comportements discriminatoires sur l'interaction humaine; d'acquiescer et de mettre en œuvre les compétences nécessaires pour atténuer les conséquences de ces influences afin de contribuer à la poursuite de la justice. (Rose Voyvodic, « *Lawyers Meet the Social Context: Understanding Cultural Competence* » *The Canadian Bar Review*, vol. 84, n° 3, [2006], p. 564.)



Connaissances	Compétences
Conseil d'administration du CABAMC, comité, groupe consultatif ou groupe de travail	Connaissance des technologies utilisées dans le cadre des activités du Comité
Éducation des adultes <sup>6</sup>	Respect incité à ses pairs
Aptitude à exercer, capacité et répercussions de la santé sur l'exercice de la profession <sup>7</sup>	Responsabilité, honnêteté et intégrité
Évaluation des compétences et établissement de normes	

<sup>6</sup> L'expérience en matière d'« éducation des adultes » est précieuse, car elle permet de comprendre comment les adultes apprennent et comment déterminer si l'apprentissage a eu lieu, et de recenser ou mettre au point des occasions éducatives efficaces.

<sup>7</sup> L'« aptitude à exercer » englobe la connaissance et la conscience d'une série de facteurs susceptibles d'avoir des répercussions sur la capacité d'un(e) titulaire de permis à fournir des services de manière compétente et éthique, y compris un état physique, mental ou émotionnel ou une dépendance, ainsi que les moyens les plus efficaces de reconnaître et de traiter ces situations en vue d'assurer la protection du public.